

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

Quatrième trimestre 1955

PREAMBULE

Calme en Tunisie. Guerre en Algérie. Rébellion au Maroc. Des milliers de morts parmi les Français et les autochtones, de Casablanca jusqu'au Constantinois. Tel est le tableau sanglant qu'offre une grande partie de l'Afrique du Nord durant l'été 1955.

A Paris, le chef du Gouvernement français, le radical Edgar Faure, est conscient que beaucoup de temps a été perdu et qu'il faut aller loin et vite sur la voie des réformes, c'est-à-dire sur la voie d'une étape sans retour vers la décolonisation. Dès le 7 juillet, à l'Assemblée nationale, au cours du débat sur la ratification des Conventions franco-tunisiennes, il a déclaré : « L'ère du colonialisme est finie, celle de l'association commence. » Certes, il s'agissait de la Tunisie mais tout le monde a compris que le chef du Gouvernement français pensait à l'avenir de toute l'Afrique du Nord.

Au sein du Gouvernement, cependant, des réserves et des doutes s'expriment. Antoine Pinay (Républicain indépendant), ministre des Affaires étrangères, « se cherche ». Parmi les ministres gaullistes, Pierre July, ministre des Affaires marocaines et tunisiennes, membre de l'ARS (Action républicaine et sociale), le groupe le plus à droite des deux groupes gaullistes, suit la ligne du président du Conseil ; en revanche, le général Pierre Koenig, ministre de la Défense nationale (ancien vainqueur à Bir Hakeim en 1942, ancien commandant en chef des FFI en 1944), membre du Groupe des Républicains sociaux, combat la politique d'Edgar Faure et le fait savoir à l'extérieur. Robert Schuman, ministre de la Justice, l'approuve au contraire.

Parmi les parlementaires, comme dans l'opinion publique, ce sont l'inquiétude et l'attentisme qui dominent, d'autant que la clôture de la session intervient le 5 août et que la rentrée n'est prévue qu'en octobre.

La ratification des Conventions franco-tunisiennes ne fait pas illusion : la Tunisie n'est pas le Maroc et encore moins l'Algérie, composée de départements français, où vivent un million et demi de Français qui sont nés en Algérie et qui, pour la plupart, ne connaissent pas la métropole.

En fait, durant l'été 1955, l'obstacle le plus difficile à franchir, pour Edgar Faure, c'est la résistance des Français du Maroc. Leurs associations « tiennent » le pays, avec le soutien évident de la haute administration et des cadres supérieurs de l'armée. C'est dans ces milieux que l'on cherche les responsables de l'assassinat, le 13 juin, à Casablanca, de Jacques Lemaigre-Dubreuil ; industriel puis patron de presse – il dirige « Maroc-Presse » - il a fait campagne pour la constitution d'un nouveau gouvernement marocain où les nationalistes de l'Istiqlal auraient leur place. Il a signé ainsi son arrêt de mort.

Parmi les enjeux qui déclenchent ces passions, il y a le retour sur le trône marocain de Sidi Mohammed Ben Youssef, déposé deux ans plus tôt par les autorités françaises au Maroc et exilé à Antsirabé à Madagascar.

Ce retour n'est pas encore inscrit dans le programme officiel d'Edgar Faure ; en parler serait une provocation, qui ouvrirait une crise grave à Paris et encore plus grave au Maroc. Mieux vaut avancer par étapes. Pour

cela, il lui faut un plan. Et il confie la charge de l'élaborer à un homme en qui il a grande confiance : Gilbert Granval, qui vient d'achever son mandat de haut commissaire de France en Sarre. Officiellement, le président du Conseil le charge d'une « mission d'information ».

Effectivement, une issue à cette crise des relations franco-marocaines sera trouvée au terme d'une série d'étapes avec le rétablissement du Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef sur son trône à Rabat, le 16 novembre 1955, alors qu'à Paris le Parlement a fait sa rentrée depuis le 4 octobre. Mais ces étapes auront constitué autant d'obstacles et d'événements parfois inattendus ou improvisés souvent tragiques et sanglants, que le Gouvernement aura franchis grâce à sa résolution et un peu aussi à la chance. En six mois (juin-novembre), il aura eu successivement quatre résidents généraux à Rabat : Francis Lacoste, « remercié » après l'assassinat de Jacques Lemaigre-Dubreuil le 13 juin ; Gilbert Granval, nommé le 20 juin mais démissionnaire le 22 août (le retour de Ben Youssef, selon lui, apparaîtrait comme une concession de la France arrachée par la violence) ; le général Boyer de la Tour, que le Gouvernement charge de rassurer la colonie française (il était jusque là résident général à Tunis), enfin, le 13 novembre, André Dubois, ancien préfet de police à Paris...

Avant d'en arriver aux débats que le Groupe MRP a consacrés à cette crise – dans lesquels Georges Bidault s'est trouvé isolé -, et aux autres sujets, notamment à la perspective d'une dissolution de l'Assemblée Nationale et de nouvelles élections législatives six mois avant la date prévue (janvier 1956 au lieu de juin), nous invitons nos lecteurs à lire ci-après un calendrier simplifié des événements (sur ce sujet, nous utilisons largement L'Année Politique 1955)

- **12 août.** Edgar Faure donne ses instructions à Gilbert Granval : inviter Ben Arafa à constituer à Rabat un gouvernement représentatif de l'ensemble de l'opinion marocaine.

- **13 août.** Il va voir René Coty, qui se repose au château de Vizille (résidence présidentielle près de Grenoble), et lui dit qu'il a « un plan, une méthode et un calendrier ». Dans quel but ? Il y aura des étapes. La première est de faire la démonstration que Ben Arafa est incapable de former un gouvernement représentatif et qu'il doit s'effacer.

- **14 août.** Granval rejoint Rabat et remet à Ben Arafa une lettre de René Coty et une lettre d'Edgar Faure lui demandant de constituer un gouvernement représentatif avant le 18 août (une longue liste de « possibles » est jointe à la lettre d'Edgar Faure, avec seulement quatre membres de l'Istiqlal). Ben Arafa répond : « En acceptant de nous voir impartir un bref délai strictement délimité, nous ne saurions le faire sans manquer à la dignité du trône dont nous sommes le gardien ».

- **18 août.** A Paris, le Conseil des ministres décide de laisser un délai de quelques jours au sultan Ben Arafa et nomme un « comité restreint » de 5 ministres pour appliquer « le plan » : Edgar Faure, Pierre July, Robert Schuman, Antoine Pinay et Pierre Koenig. Les trois premiers croient que l'effacement de Ben Arafa est inévitable ; les deux autres souhaitent son succès

- **19 août** Le Comité des Cinq décide d'inviter à Aix-les-Bains, à partir du 22 août, les représentants de toutes les tendances politiques marocaines et des Français du Maroc. Granval, qui est présent, exprime son désaccord. Une telle conférence, dit-il, ne peut que « persuader l'opinion marocaine que le règne de Moulay Arafa est désormais révolu et entraîner naturellement les hésitants de la veille à devenir les youssaragistes du lendemain ».

- **20 et 21 août.** Violentes manifestations nationalistes dans toutes les villes du Maroc. Dans le quartier européen d'Oued Zem des bandes armées incendient, pillent et massacrent hommes, femmes et enfants (50 morts), le 20 août. Les mines des Ait Amar sont attaquées et 23 Français sont assassinés. Le bled bouge et les tribus guerrières se mettent en marche ; elles menacent Khénifra. Le général d'armée Duval, commandant des troupes françaises au Maroc, se tue dans un accident d'avion. A Tétouan, la foule manifeste en faveur d'un retour de Ben Youssef, avec l'accord des autorités espagnoles.

Ces deux mêmes jours, une insurrection est déclenchée par les chefs de l'ALN dans tout le Nord-Constantinois. Les rebelles, en uniforme, attaquent les postes de commandement français, les gendarmeries, les commissariats, les mairies, les gares ; un deuxième groupe composé de fellahs et de femmes attaque les maisons des Européens et massacrent leurs habitants. Le port de Collo est menacé. A la mine d'El-Alia, vingt ouvriers français et musulmans sont tués. La commune de Philippeville est envahie par ces centaines d'insurgés, qui font une soixantaine de victimes... La ville de Guelma est attaquée le 21. Les troupes françaises réagissent et, le 26 août, elles vont passer à la contre-offensive et traquer les bandes d'insurgés.

Un fossé se creuse ainsi, en Algérie, entre population européenne et population musulmane.

- **22 août.** Granval démissionne. Le même jour, la Conférence franco-marocaine s'ouvre à Aix-les-Bains. D'un côté, le Comité des Cinq, de l'autre le Grand Vizir, el Mokri, et les délégués marocains et les représentants des Français du Maroc. Le sultan Ben Arafa est un peu oublié.

- **26 août.** La Conférence d'Aix-les-Bains s'achève. L'Istiqlal a fait savoir qu'il n'entrerait pas dans un nouveau gouvernement marocain avant le transfert de Ben Youssef de Madagascar en France. Le Comité des Cinq en conclut qu'il lui faut obtenir le retrait de Ben Arafa, la constitution d'un Conseil du Trône (dont le dirigeant serait Si Bekkaï, ami et représentant de Ben Youssef), et la formation d'un gouvernement représentatif dirigé par une personnalité indépendante.

- **28 et 29 août.** Le Conseil des ministres adopte ce plan avec une modification : le « Conseil des gardiens du Trône » serait présidé par le Grand Vizir. Antoine Pinay et Pierre Koenig menacent de démissionner ; ils s'inclinent mais provisoirement.

- **5 septembre.** Le général Boyer de La Tour va voir Ben Arafa pour lui parler du Conseil du Trône. Après cette entrevue, le Palais impérial fait savoir dans un communiqué que le Sultan veut se maintenir sur le Trône.

- **6 et 7 septembre.** Conférence des dirigeants de l'Istiqlal à Rome : le succès du plan français est subordonné à diverses conditions : départ de Ben Arafa ; accord de Ben Youssef ; expulsion des personnalités ayant participé au complot d'août 1953 (contre Ben Youssef) ; déclaration d'intention du Gouvernement français réaffirmant l'unité et la souveraineté du Maroc.

- **5-9 septembre.** Edgar Faure n'a pas attendu ces conclusions de Rome pour accélérer le processus : il a envoyé à Antsirabé, où se trouve Ben Youssef, le général Catroux, grand chancelier de la Légion d'honneur, et Henri Yrissou, directeur du cabinet de Pinay, avec mission de

demander à l'ancien sultan s'il approuve le plan français. La réponse est « oui ».

A Paris, en revanche, de vives oppositions se manifestent contre les « Accords d'Antsirabé ». Les Indépendants et Paysans estiment que le transfert de Ben Youssef en France entraînera son retour sur le trône à Rabat ; lors de la réunion de leur Comité directeur le 9 septembre, Pinay, venu s'expliquer, se heurte à de violentes critiques formulées par Jacquinot, Bruyneel, Grousseau, Legendre ; il quitte la salle.

Les dirigeants du CNIP protestent, en publiant une mise au point : « Nous n'acceptons pas l'installation de Ben Youssef en France, sous quelque prétexte que ce soit ... » A titre personnel, Georges Bidault déclare : « Ce qu'on a l'audace d'appeler une solution du problème marocain signifie que nous avons dépassé les espérances de nos plus acharnés adversaires ... » Le Bureau national du MRP approuve la politique du gouvernement.

- **11 septembre.** Dans un discours à Saint-Mihiel (Meuse), le maréchal Alphonse Juin, chef d'état-major général, se permet d'inviter le Gouvernement à ne pas « céder trop facilement à certaines suggestions de la peur, celles qui veulent faire en sorte que le crime paie ».

Dans un communiqué, le général Koenig, ministre de la Défense nationale, exprime son désaccord avec le gouvernement.

- **20 septembre.** Excédé par le harcèlement de deux ministres gaullistes au sein du cabinet, Koenig et Triboulet, Edgar Faure, qui a obtenu l'accord des ministres MRP et de Pinay, demande au général Boyer de la Tour de passer à l'exécution du plan : départ de Ben Arafa, formation du Conseil du Trône. Cependant, à Rabat, le résident général se heurte à un durcissement des oppositions ; plusieurs pachas et caïds effectuent des visites de fidélité au Palais impérial ; Pierre Montel, député Républicain indépendant du Rhône, président de la Commission de la Défense nationale, fait le voyage à Rabat pour inciter Ben Arafa à la résistance ...

Le sultan hésite ; il accepte peu à peu l'idée de s'effacer dans l'intérêt de son peuple, mais son entourage le retient. Le résident général voudrait le convaincre et non pas le forcer.

- **27 septembre.** Monsieur de Panafieu, que le général Boyer de la Tour vient de nommer « ministre délégué à la Résidence », vient voir le sultan Ben Arafa et lui demande de signer deux textes : une proclamation au peuple marocain expliquant les raisons de son éloignement et une procuration donnée à un personnage chargé d'assurer la garde du Trône (il n'est plus question de créer un conseil du trône). A la demande de son directeur du Protocole, Si El Hajoui, Ben Arafa refuse de signer la procuration (le nom de celui qui en serait le bénéficiaire a été laissé en blanc).

- **30 septembre.** Ben Arafa, qui a quitté son palais, est retrouvé chez un ami. Un certain capitaine Oufkir, qui n'est encore qu'un aide de camp du résident général mais qui deviendra célèbre, réussit à lui faire signer les deux documents. Dans deux autres textes, qui seront diffusés le lendemain à la Radio de rabat, le sultan

- explique qu'il a décidé de se tenir écarté des responsabilités du Trône – sans renoncer en aucune façon à ses droits -, pour « l'apaisement des cœurs et la réconciliation des pensées » et que son éloignement n'est pas l'aveu d'une défaite ni comme le signe d'un échec, mais « un nouveau témoignage de notre dévouement à ses intérêts, de notre espérance dans l'avenir et de notre foi dans la grandeur de l'Empire fortuné ».

- délègue à son cousin Moulay Adallah Ben Moulay Abdel Afid le soin de s'occuper des affaires du trône « conformément aux traditions de la dynastie royale » et dans le respect de notre religion musulmane... »

- **1^{er} octobre.** Avec son épouse et sa suite, Ben Arafa se rend à l'aéroport de Rabat-Salé, où l'attend le général Boyer de

La Tour. Dès son arrivée, le résident général lui donne lecture d'une lettre du président de la République.

Dans cette lettre, René Coty rend hommage à son abnégation et à sa dignité et l'assure que son prédécesseur Sidi Mohammed Ben Youssef ne sera pas restauré.

Ben Arafa monte alors dans l'avion qui doit l'amener à Tanger, où un palais a été aménagé depuis plusieurs mois à son intention.

Son règne, commencé le 21 août 1953, se termine ainsi, deux ans et six semaines plus tard.

Cependant, le règlement de la crise franco-marocaine reste en suspens ... Et la **rébellion algérienne se transforme en guerre**. Les attentats frappent les notables musulmans restés sur la réserve. Les maquis établissent des liaisons entre eux. Les fellaghas portent l'uniforme ; ils sont mieux armés ; ils trouvent de l'aide dans la population. Les forces de l'ordre françaises comptent 120,000 hommes ; elles comprennent des unités régulières : les deuxième et quatrième divisions d'infanterie motorisées et la quatorzième division d'infanterie...

• **4 octobre.** Le général Boyer de La Tour déclare que l'ex-sultan Ben Youssef étant exclu du Trône, il convient de former un gouvernement marocain représentatif, puis de résoudre le problème du Trône. M. de Panafieu va voir Ben Arafa à Tanger pour lui demander si la délégation de pouvoir qu'il a faite à son cousin est compatible ou non avec la constitution d'un Conseil du Trône.

Cette question divise nettement la colonie française du Maroc.

D'après le mouvement «Présence française» (de droite), un Conseil du Trône – où la présente de Si Bekkaï, ami de Ben Youssef, est considérée comme acquise – préparerait inévitablement la restauration de celui-ci.

A l'inverse, le mouvement «Conscience française» (de gauche) rappelle que la constitution d'un Conseil du Trône a été solennellement promise au peuple marocain et estime que le recul ou du moins les hésitations de la Résidence aggravent la crise : «Le départ tant attendu de Ben Arafa, loin d'avoir apporté la détente, a été ressenti par la majorité des Marocains comme une duperie».

Ce point de vue est approuvé par les comités fonctionnant au Maroc du MRP, de la Jeune République, de la SFIO et du Parti radical.

Le même jour, au Caire, le leader de l'Istiqlal Allal El Fassi annonce «la formation d'une armée de libération du Maghreb arabe» et la création d'un commandement unifié pour diriger «la lutte de libération en Algérie et au Maroc». Il ne s'agit pas là d'une simple menace.

Le 2 octobre, plusieurs centaines d'hommes équipés d'armes automatiques ont franchi la frontière de la zone espagnole et ont attaqué trois postes militaires français au Nord de Taza. Les troupes françaises subissent des pertes ; des civils, hommes, femmes et enfants, sont massacrés. Le 5 octobre, les rebelles marocains attaquent Taforalt et essaient d'établir une liaison avec les fellaghas de la région de Themcen.

Ce 4 octobre 1955, c'est aussi la rentrée parlementaire à Paris. **Pierre Schneider** est réélu président de l'Assemblée Nationale. Le Groupe MRP tient deux réunions consacrées à la crise marocaine ; il approuve l'action de ses ministres.

• **5 octobre.** Les Républicains sociaux (ex-RPF) tentent de soulever toute la droite parlementaire contre la politique marocaine du Gouvernement.

Devant la Commission des Affaires étrangères, le ministre Pierre July, ex-RPF lui aussi, mais membre de l'A.R.S., essaie de les rassurer : 1° les engagements

qu'aurait pu prendre le général Boyer de La Tour ne sauraient lier le Gouvernement ; 2° il n'y aura pas d'Arafa n°2.

En vain ! Réunis le même jour à Paris en Comité national, les Républicains sociaux (Union des républicains d'action sociale – URAS, présidée par Jacques Chaban-Delmas) réclament «la constitution immédiate d'un gouvernement de salut public».

Cette décision entraîne la démission des ministres URAS : Gaston Palewski, ministre délégué à la présidence du Conseil, Pierre Koenig, ministre de la Défense nationale, Maurice Bayrou, secrétaire d'Etat à la France d'Outre-mer, Raymond Triboulet, ministre des Anciens combattants et Victimes de la guerre. Edgar Faure remplace aussitôt Koenig par le général Billotte (ARS ex-RPF) ; il remplacera le 20 octobre Palewski par July et Triboulet par le radical Vincent Badie.

• **7 octobre.** En revanche, devant une grande réunion commune des Indépendants, des Paysans et de l'Action républicaine et sociale, Antoine Pinay, ministre des Affaires étrangères, se déclare entièrement solidaire du président du Conseil.

Depuis la veille, le 6, et jusqu'au surlendemain, le 9, l'Assemblée consacre ses séances à un vaste débat sur la politique marocaine du Gouvernement (il y a 18 demandes d'interpellation) qui va se terminer par une approbation massive de cette politique (sur un ordre du jour du socialiste Edouard Depreux) : 477 voix (dont les communistes) contre 140 (les ex-RPF et une partie des Indépendants-Paysans). Parmi les voix contre, il y a 3 MRP, dont Bidault et Louvel.

• **15 octobre.** Suite à un entretien entre Henri Yrissou, directeur du cabinet d'Antoine Pinay avec Si Bekkaï et à des consultations du général Boyer de La Tour, le Conseil du Trône est constitué à Rabat ; il comprend le Grand Vizir El Mokri, le pacha de Salé Si Sbihi, Si Bekkaï et le caïd Si Tahar Ouassou.

C'est le Gouvernement français qui annonce le rôle dévolu à ce conseil : il aura la charge d'exercer les prérogatives de sa Majesté chérifienne, il fonctionnera sur une base collégiale et prendra ses décisions à l'unanimité. C'est là une précaution qui ne trompe personne : Si Tahar Ouassou, choisi par le général Boyer de La Tour, est en désaccord avec Si Bekkaï

• **17 octobre.** Le Conseil du Trône est installé à Rabat. Le rand Vizir donne lecture d'une proclamation apaisante pour tout le monde, notamment pour les Français du Maroc.

• **19 octobre.** Le Conseil charge Si Fatmi Ben Slimane, ancien pacha de Fès, de constituer le Gouvernement. Première difficulté : craignant d'être débordé par ses leaders installés au Caire, l'Istiqlal refuse sa participation.

• **22 octobre.** Si Fatmi ben Slimane accepte néanmoins d'entreprendre la formation du gouvernement et annonce le prochain départ de Ben Youssef pour la France.

• **25 octobre.** Le pacha de Marrakech, Hadj Thami El Glaoui (dit en France le Glaoui) se présente devant le Conseil du trône et fait lire par son fils Abd El Sadolk, une déclaration dans laquelle : 1° il conteste la légitimité du Conseil ; 2° il dit éprouver la joie du peuple marocain tout entier à l'annonce du retour en France de Sidi Mohammed Ben Youssef. Il fait sien le vœu de la nation marocaine, qui est le retour sur le trône de celui-ci.

Il ajoute : «Je saisis cette occasion pour dire ma reconnaissance et aussi celle du Maroc tout entier à la France et aux Français qui ont aidé les Marocains à faire ainsi entrer dans la phase de son dénouement la crise que vient de vivre notre pays ...»

Cet événement crée dans l'opinion marocaine et dans l'opinion française une émotion d'autant plus profonde qu'il leur paraît incroyable : c'est le Glaoui qui, en 1953, a dirigé le mouvement visant à déposer le sultan Ben Youssef !

Au Maroc, il déclenche une vague de ralliements parmi les personnalités traditionalistes et les oulémas ; ceux-ci

ordonnent que la prière du vendredi (le 28) soit dite « au nom du sultan légitime Sidi Mohamed Ben Youssef ».

- **28 octobre.** Pour la prière du vendredi, affluence considérable dans les mosquées.

- **29 octobre.** Fête du Mouloud. Bruyantes manifestations en faveur de Ben Youssef dans les principales villes du Maroc et dans les tribus montagnardes fidèles au Glaoui.

Les Accords d'Aix-les-Bains se trouvent ainsi dépassés.

Dans une lettre adressée de Tanger à René Coty, Ben Arafa déclare que devant l'unanimité du peuple marocain il renonce à tous ses droits et qu'il engage ses sujets à se rallier à Ben Youssef.

Dans une déclaration, le Gouvernement français explique que depuis les conversations d'Aix-les-Bains et les Accords d'Antsirabé des événements nouveaux sont intervenus et qu'il « enregistre avec satisfaction les possibilités qui s'offrent d'assurer au Maroc une évolution calme et ordonnée... »

- **31 octobre.** Venant d'Antsirabé en avion, Ben Youssef arrive à Nice et s'installe au Golf Hôtel aménagé à son intention.

- **1^{er} novembre.** Après avoir reçu la visite d'Henri Yrissou, Ben Youssef quitte Nice pour Saint-Germain-en-Laye, où le gouvernement français a mis à sa disposition le pavillon Henri IV. Le même jour, il a un entretien avec Antoine Pinay à La Celle Saint-Cloud.

- **2 novembre.** Ben Youssef reçoit les quatre membres du Conseil du Trône, qui lui remettent leur démission.

- **5 novembre.** A l'Élysée, le Conseil des ministres approuve dans son principe le rétablissement de Ben Youssef sur le trône marocain.

- **6 novembre.** Nouvelle rencontre Pinay-Ben Youssef à La-Celle-Saint-Cloud. Le sultan annonce sa volonté de constituer un gouvernement marocain représentatif, chargé de faire du Maroc un Etat démocratique organisé en monarchie constitutionnelle et de négocier avec la France l'accession du Maroc au « statut d'Etat indépendant uni à la France par les liens permanents d'une interdépendance librement consentie et définie ... »

- **7 novembre.** Le Glaoui vient se prosterner devant Ben Youssef en lui demandant pardon et en déclarant qu'on l'avait trompé.

- **13 novembre.** André Dubois, ancien préfet de police de Paris, arrive à Rabat, où il succède au général Boyer de La Tour à la Résidence de France.

- **16 novembre.** Ben Youssef arrive par avion à Rabat, où il est accueilli par une foule immense, contenue par un important service d'ordre et par les milices, en uniforme, de l'Istiqlal et du Parti Démocrate de l'Indépendance (qui sont rivaux).

- **19 novembre.** Des désordres sanglants se produisent dans plusieurs villes (le 19, mais aussi avant et après) à Rabat, à Fès, à Meknès, à Casablanca. Des dignitaires marocains sont lynchés dans la cour même du palais. Dans le Rif, les troupes françaises sont de nouveau amenées à intervenir.

- **22 novembre.** Le Sultan accepte la démission des membres du Conseil de Trône.

- **26 novembre.** Si Bekkaï est chargé de former le gouvernement.

- **1^{er}-4 novembre.** Congrès de l'Istiqlal à Rabat. Son secrétaire général, M. Balafref, affirme, à propos des Français du Maroc, que leurs biens et leurs personnes seront garantis par tous les moyens.

- **6 décembre.** Si Bekkaï (Indépendant) forme son gouvernement, qui compte 9 Istiqlal, 6 PDI et 6 Indépendants (dont un israélite)..

- **7 décembre.** Le Sultan donne son investiture au gouvernement.

- **13 décembre.** Si Bekkaï lit sa déclaration ministérielle : « ... Et c'est parce que l'indépendance de notre pays a été reconnue et qu'il s'agit à présent de la négocier que nous avons accepté de former ce gouvernement ... » Il prévoit un nouvel accord franco-marocain qui constatera l'abrogation du Traité de Fès de 1912.

- **17 décembre.** Le gouvernement marocain nomme 13 oumals (gouverneurs de province) chargés de superviser la gestion des pachas et caïds et de rétablir l'ordre dans le pays.

Cependant, la région du Rif reste en dissidence. Le Sultan estime qu'un appel au calme ne serait entendu qu'une fois l'indépendance du Maroc effectivement acquise.

- **30 décembre.** Echange de lettres entre René Coty et Sidi Mohammed Ben Youssef sur la mise au point de l'indépendance et de l'interdépendance avec la France.

L'Espagne franquiste, hostile à l'établissement d'un régime démocratique au Maroc, continue à aider les rebelles du Rif.

Un peu long ce préambule-calendrier ? Oui, en tout cas pour nous qui l'avons établi au prix d'un très long périple dans nos documents du Groupe MRP et dans L'Année Plitique-1955 ! Mais sans lui comment le lecteur pourrait-il bien comprendre les comptes rendus (inédits) des réunions tenues par le Groupe MRP durant ce quatrième trimestre de 1955 ? Comptes rendus ... que voici ...

Mardi 4 octobre 1955. Ouverture à 14 heures de la 65 ^e réunion du Groupe (en 1955) sous la présidence de Robert Lecourt.

L'Assemblée Nationale doit procéder au renouvellement de son Bureau. Le MRP **Pierre Schneider**, député de la Marne, est président sortant. Il est de nouveau candidat. **Robert Lecourt** dit qu'il n'a reçu parmi les membres du Groupe, aucune objection à cette candidature. Le Groupe MRP aura droit à deux postes de secrétaire si Schneider est réélu. Lecourt a reçu, pour ces deux postes, les candidatures de Joseph Dumas (Seine) et d'Emile Halbout (Orne).

A l'ordre du jour : **la crise franco-marocaine.**

Pierre-Henri Teitgen, ministre de la France d'outre-mer et président national du MRP, fait un exposé sur l'activité du Gouvernement durant les vacances parlementaires.

Il explique ce qu'a été l'expérience Granval sur le Maroc. Il affirme que les conclusions de sa mission d'information sont apparues valables à tous les ministres MRP. Il traite ensuite de la Conférence d'Aix-les-Bains. Le plan gouvernemental qui en est issu, dit-il, n'était que la reconnaissance d'un certain nombre d'évidences, notamment l'impossibilité pour Ben Arafa de faire un gouvernement marocain représentatif. Il justifie le voyage du général Catroux à Madagascar pour y rencontrer Ben Youssef : les nationalistes marocains estimaient que l'accord du sultan était nécessaire à la réalisation du plan.

Il parle ensuite des oppositions qui se sont manifestées au sein même du Gouvernement Edgar Faure dès le début de l'application du plan. Certains ministres réclamaient l'emploi de la force, rappelle-t-il ; et il énumère quelles en auraient été les conséquences en France et dans le monde. Il distingue les différents obstacles : l'action de certains ministres défavorables au plan, l'opposition de certains journaux et des groupes d'intérêts, les protestations des Français du Maroc, inquiets et souvent passionnés.

Aujourd'hui, ajoute-t-il, l'étape de la formation d'un conseil du Trône est ralentie, peut-être compromise, en raison de l'interprétation donnée à la lettre de Ben Arafa sur sa délégation de pouvoirs. Autre problème : des promesses ont sans doute

été faites aux Français du Maroc mais elles ne lient pas le Gouvernement.

Conclusion de Teitgen : le MRP ne peut pas désirer la guerre au Maroc, il ne peut pas considérer comme des ennemis les millions de jeunes Marocains fiévreux et passionnés. N'oublions pas que les nationalistes marocains ont réclamé l'interdépendance de France et du Maroc, dit-il.

Robert Schuman, ministre de la Justice, se déclare d'accord avec ce compte rendu.

Georges Bidault, lui, n'est pas d'accord, sauf sur la bonne foi des ministres MRP. Il aurait besoin d'une heure entière pour expliquer son point de vue.

En raison de l'ouverture de la séance publique, le groupe décide de tenir une nouvelle réunion à partir de 18 heures.

Mardi 4 octobre. Ouverture à 18 heures de la 66^e réunion du Groupe MRP sous la présidence de Robert Lecourt.

Robert Lecourt se félicite du succès que vient d'obtenir Pierre Schneiter : il vient d'être réélu président de l'Assemblée Nationale dès le premier tour de scrutin (scrutin secret), par 295 voix contre 156 au socialiste André Le Troquer et 91 au communiste Marcel Cachin.

Ces résultats traduisent un ralliement spontané et immédiat de quelque 150 à 170 députés de droite à la candidature Schneiter. Faut-il y voir un signe de confiance d'une partie de la droite dans le MRP ? Certainement pas ! La préoccupation prioritaire de la droite à l'égard du MRP, depuis le Tripartisme et la Troisième Force, c'est d'éviter la formation d'une majorité parlementaire où le MRP et la SFIO seraient les deux forces dominantes, et alliées.

N.D.L.R.

Georges Bidault expose les raisons de son désaccord avec l'exposé que Teitgen a fait au début de l'après-midi.

Je n'expliquerai pas tout aujourd'hui. D'autres choses seront dites plus tard et à la tribune de l'Assemblée.

Je rappelle les réflexions faites par certains de nos amis au moment de la candidature d'Edgar Faure à Matignon et je me souviens que j'ai demandé au Groupe MRP de voter son investiture en dépit de leurs soupçons. Je rappelle aussi que le Congrès national du MRP à Marseille, en mai, a rejeté le préalable du problème dynastique au Maroc. Certes, les ministres MRP avaient le droit de penser, durant l'été dernier, que ce préalable existait mais moi-même n'avais-je pas aussi bien le droit de le contester ?

Je sais que les ministres MRP ont agi en conscience et dans « la légalité MRP », mais j'estime qu'ils étaient mal renseignés, notamment sur les faits.

Officiellement, c'est le 12 août que le Gouvernement a pris sa décision mais moi je dis qu'elle a été prise le 4 juillet et qu'elle a été transmise le 6 à Granval. Cela est troublant, non ? Ce fut d'ailleurs la première fois que l'on parla de Mohammed V (Ben Youssef).

Bien sûr, toute proposition convenable, propre à rétablir le calme au Maroc, était à considérer. Personnellement, en 1953, j'étais hostile à la déposition du sultan. On le sait bien qu'il se fût engagé dans une politique anti-française, comme l'avait montré son discours de Tanger...

J'affirme qu'un membre du Gouvernement Edgar Faure a demandé aux puissances asiatiques, par télégramme, de mettre la France en accusation à l'ONU ! Dans quel but ? Je pourrais en dire plus. J'estime, en me référant à mes renseignements, que le plan d'Aix-les-Bains est le plan Ben Youssef.

Je regrette de n'avoir pu, après la déposition de Ben Youssef, en 1953, remettre Si Bekkaï dans le coup, en dépit de sa demande ; il se rendait compte, enfin, que Ben Youssef n'avait pas d'amis en France. Aujourd'hui, la

situation est inversée et Si Bekkaï est de nouveau à la disposition exclusive de Ben Youssef !

En fait, les exécutants du plan n'avaient pas les mêmes pensées que nos ministres. Le but d'Edgar Faure est en vérité de rétablir Ben Youssef sur le Trône, j'en suis persuadé.

On me dira : « Rétablir Ben Youssef, c'est une solution, très risquée, mais une solution ». Je réponds : « Ce n'est pas tout à fait le sujet : il s'agit d'un véritable complot, dont nos ministres sont les victimes ». Or il faut prouver aux Marocains que la France est encore un espoir. Aujourd'hui, l'avenir de l'Union française est compromis.

Un débat est ouvert.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin).- Non, le Congrès national du MRP n'a pas écarté le préalable dynastique ... Je pense que la déposition de Ben Youssef pouvait se justifier en 1953, mais aucune réforme n'a été faite après son départ, ce qui lui a valu tout son prestige. Depuis 1950, le Gouvernement a toléré en Afrique du Nord des procédés indignes de la France : tortures, insubordination des militaires, féodalités d'intérêts opposées à l'Etat.

Jean Cayeux (Seine).- A mon avis l'installation d'un conseil du trône reste nécessaire, du moins si l'on se place dans la ligne de la politique marocaine du Gouvernement. Question à Teitgen : comment le plan gouvernemental s'étendra-t-il aux réformes, nécessaires depuis longtemps ? Question à Bidault, Je déplore certaines méthodes du Gouvernement, mais une crise ministérielle en France aujourd'hui, ce serait une preuve nouvelle de notre faiblesse et sans doute l'échec des partis européens en Sarre, supprimant la dernière chance de l'Europe.

Robert Schuman.- Dans notre débat, le fond du problème n'a pas encore été traité. J'affirme que la mission de M. Granval était bien une mission d'information et que le Gouvernement a pris sa décision le 12 août en toute liberté. Certains ministres, qui étaient en désaccord, ont voulu se rattraper au moment de l'exécution du plan ; c'est le mal dont nous souffrons, en France, dans tous les domaines.

Le plan d'Aix-les-Bains est-il celui de Ben Youssef ? Je ne connais pas le plan de Ben Youssef. Ce que je sais c'est que le plan d'Aix-les-Bains avait pour but de concilier les positions de tous. Il a été établi en conseil de gouvernement.

Ben Arafa ? C'était un sultan digne mais il manquait d'autorité ; il n'était accepté par personne. Il le savait et il se sent aujourd'hui soulagé d'être à Tanger. Pourquoi une telle situation ? Rien ne fut fait en 1953 pour donner de l'autorité ...

Non, il n'y a pas eu de complot exploitant la bonne foi des ministres MRP ! Certains nationalistes marocains, d'ailleurs, voulaient autre chose que le plan d'Aix-les-Bains.

Ce plan est logique. Il fallait sortir de l'impasse au Maroc, un pays divisé, en plein désordre. Ben Arafa était soutenu par les caïds et les pachas, mais les traditionalistes, amis de la France, acceptaient l'idée d'un nouveau sultan ou d'un nouveau pouvoir ; d'autres, c'est vrai, pensaient à un sultan ennemi de la France. Il fallait trouver une solution provisoire qui fût abstraction de la légitimité de la succession : ce fut le conseil du trône, suggéré par les Marocains eux-mêmes.

Il s'agira ensuite de former un gouvernement très large, représentatif de l'opinion publique marocaine. Le conseil du trône est une formule qui sert les intérêts de la France : si la succession était ouverte sans l'existence de ce conseil, il y aurait seulement une chance sur dix qu'elle n'entraîne pas le retour de Ben Youssef sur le trône.

Deux ans ont été perdus. Chaque jour encore perdu aggraverait la crise. Le moment n'est donc plus d'attendre, de convaincre, mais d'agir.

Cela dit, des réserves sont à faire sur l'exécution du plan : action des résidents généraux, des ministres, allongement des délais.

Le résident actuel, le général Boyer de Latour, a le grand mérite d'avoir réussi le départ de Ben Arafa. Le siège de son palais à Rabat par des Français a été un scandale.

La France ne peut plus faire une politique de force exclusivement. Il lui faut s'entendre avec ses interlocuteurs raisonnables, qui sont encore en majorité, mais qui pourraient devenir une minorité si nous nous refusions à agir.

Si, en Tunisie, nous avons négocié dès 1952, nous aurions abouti sans troubles et plus facilement.

Enfin, personne n'a proposé d'autre politique, sinon la force mais sans en indiquer les moyens.

Je demande au Groupe de dire s'il approuve ou non le plan gouvernemental et la politique de ses ministres.

Georges Bidault.- J'estime que notre débat ne peut pas être clos sur ce point, à moins que chacun de nous ait sa liberté de vote. Je maintiens que Granval a reçu ses instructions dès le 6 juillet.

Robert Schuman.- Je sais qu'au début de juillet Granval a reçu ses instructions, mais je précise qu'il s'agissait de sa mission d'information et non pas de l'application d'un plan.

Georges Bidault.- Les traités d'Algésiras et de Fès ne connaissent que le Sultan. Le Conseil du trône que l'on prépare sera contesté par les signataires de ces traités, dont l'Espagne. Au bout du plan gouvernemental, il y a le retour à Rabat de Ben Youssef. Au Maroc, nos ennemis restent nos ennemis et nos amis sont devenus nos ennemis. Ben Youssef va revenir en France après avoir moins promis qu'il n'avait promis auparavant ; nous n'avons pas de vraies garanties contre son retour sur le trône. Et certains, au Gouvernement, préparent ce retour. Comment lui faire encore confiance ? C'est le jour où nous avons été libéraux que l'ONU a voté l'inscription du problème algérien ! Il faut une volonté en Algérie.

Maurice Lucas (Manche).- Je déplore que la France ait perdu deux ans dans le règlement de la crise marocaine. J'approuve les ministres MRP. J'ajoute que les articles de Bidault sur le Maroc font que le MRP est mal compris dans l'opinion publique. Les gens ne savent pas ce que nous voulons, exactement. C'est unanimement que le Groupe MRP doit approuver ses ministres.

Pierre-Henri Teitgen, président national du MRP.- En août 1953, dans un télégramme à la Résidence de France à Rabat, Bidault évoquait un nouveau règne, qui appellerait l'anarchie et la surenchère nationaliste. Ces craintes se sont vérifiées. Voilà pourquoi la crise marocaine n'a pas pu être réglée dans le silence et l'ordre.

Quelle autre politique nous propose-t-on ? Le général Boyer de La Tour a reconnu dès le premier jour l'impossibilité d'en sortir avec Ben Arafa. Alors, fallait-il rappeler Ben Youssef ? Personne ne l'a envisagé, au sein du Gouvernement. L'installation d'un conseil du trône était donc la seule issue ; elle n'est pas contraire aux traités de Fès et d'Algésiras.

Georges Bidault.- Si !

Robert Schuman.- S'est-on posé la question en 1953 ?

Georges Bidault.- En 1953, nous avons respecté les traités et les traditions juridiques et nationales de la France. Et ces traités disent que la France est gardienne du sultan et non pas d'un conseil du trône.

Pierre-Henri Teitgen.- Le problème du respect des traités a été longuement examiné au sein du Gouvernement. Je pense qu'un conseil du trône accepté par les deux anciens sultans, Ben Youssef et Ben Arafa, ne soulèvera pas de difficultés internationales sérieuses ; l'immobilisme, au contraire, en créerait beaucoup. D'ailleurs les meilleures chances de Ben Youssef seraient dans cet immobilisme et non pas dans le plan gouvernemental, qui lui retire un certain prestige. Préfère-t-on la guerre, la vraie guerre au Maroc ? Préfère-t-on attendre ? Attendre quoi ? La révolte

et l'insurrection générale au Maroc ? C'est maintenant une question de jours ! Je regrette que notre ami Bidault se soit abstenu, durant trois mois, de rencontrer les ministres MRP, puis qu'il les ait finalement informés mais seulement par la voie de la presse. Je n'aurais pas agi de la sorte à l'égard de Bidault dans une situation comparable. On parle de la faiblesse de notre gouvernement. Si c'est vrai, l'attitude de Bidault en est en partie responsable.

Georges Bidault. Je voudrais que ce débat se termine autrement. En juillet dernier, j'ai voulu ouvrir le dossier devant la Commission exécutive, mais Teitgen m'a dit que c'était inutile. Alors ? J'ai été absent de toutes les manœuvres des adversaires du Gouvernement, mais je n'avais pas d'autres moyens que ma plume pour dire ce que je pensais. Le plan gouvernemental est celui de Ben Youssef.

Robert Schuman.- Je m'élève contre cette affirmation. Ce plan est au contraire le seul moyen d'éviter le retour de Ben Youssef.

Jean Villard (Rhône).- Que propose Bidault ?

Georges Bidault.- Il y a des choses irréversibles, certes. Mais quel pouvoir a le Gouvernement de s'opposer au retour de Ben Youssef ?

Jean Catrice.- (Nord) Que proposez-vous ?

Georges Bidault.- Nous en remettons aujourd'hui à Boyer de La Tour et nous unissons avec tous ceux qui veulent refaire une volonté française.

Paul Hutin-Desgrées (Morbihan).- Je pense que le gouvernement ne pouvait guère faire mieux, compte tenu des obstacles qu'il a rencontrés. Je suis inquiet après ce qu'a dit Bidault du Conseil du trône.

Robert Schuman.- Le Conseil du trône ne désignera pas le nouveau sultan ; il comprendra un seul youssefiste.

Pierre-Henri Teitgen.- Je le confirme. Cela dit, il y a des risques à courir, c'est vrai.

Robert Lecourt, président du Groupe.- Je soumetts au Groupe le projet de motion suivant : « Le Groupe approuve l'action et les déclarations des ministres MRP et leur renouvelle l'expression de sa confiance ».

Ce texte est adopté par 50 voix et 3 abstentions.

Jeudi 6 octobre. Ouverture à 16h30 de la 67 ^e réunion du Groupe sous la présidence d'Henri Lacaze. Objets : les bouilleurs de cru et la réintégration de Buron.
--

René Penoy (né le 16 juin 1912 à Stenay, dans la Meuse, technicien des Ponts et Chaussées), député MRP des Ardennes depuis la première Constituante, a déposé une proposition de loi visant à modifier le décret du 13 novembre 1954 (Gouvernement Mendès-France) sur le régime fiscal des bouilleurs de cru.

Annoncé en séance publique, ce dépôt a fait sourire tous les députés présents et des critiques moqueuses ont été aussitôt déclenchées contre le MRP. Personnellement et spontanément, René Penoy va retirer la demande de discussion d'urgence qui était jointe à sa proposition.

Devant le groupe, ce 6 octobre, **Robert Lecourt** propose l'adoption d'un communiqué :

- précisant que **René Penoy** a déposé son texte à titre personnel ;
 - que ce texte « ne saurait préjuger la position d'ensemble du Groupe dont les représentants ont d'ailleurs demandé, lors de la conférence des présidents, l'inscription à l'ordre du jour du rapport de Madame Poinso-Chapuis concernant la lutte contre l'alcoolisme ».
- Un débat est ouvert.

Joseph Klock (né le 4 février 1908 à Bronderdorf, en Moselle, secrétaire général du Syndicat des commerçants et artisans d'Alsace), député MRP du Bas-Rhin depuis juin 1951. - Je formule des réserves. Le communiqué que nous propose le Bureau est maladroit.

Paul Coste-Floret (Hérault).- J'estime au contraire qu'il est nécessaire.

Fernand Bouxom (Seine).- Moi aussi, à moins que la proposition ne soit retirée.

Michel Mercier (Loir-et-Cher).- Je rejoins Klock. La proposition Penoy n'engage pas le Groupe.

Pierre Mouchet(Haute-Savoie).- C'est aussi mon avis.

Abbé Albert Gau (Aude).- Je suis d'un avis contraire.

Maurice Lucas (Manche).- Dans ce genre d'affaire, beaucoup de nos amis ont déjà pris des initiatives individuelles.

Charles Barangé (Maine-et-Loire).- Je souhaite que ce débat soit différé en raison des événements.

Robert Lecourt.- La proposition de loi vient d'être lue à la tribune ! Il faut lever l'équivoque dès aujourd'hui.

René Charpentier (Marne).- Il faut retirer la demande d'urgence.

Jean Catrice (Nord).- Il est grave qu'à huit mois des élections (*elles sont prévues pour juin 1956*) chaque membre du Groupe demande la liberté de déposer n'importe quelle proposition démagogique ! Le MRP ne peut pas se désolidariser de la lutte anti-alcoolique.

Louis Siefridt (né le 27 février 1893 au Havre, directeur d'une caisse d'assurance-vieillesse), député MRP de la Seine Inférieure depuis la première Constituante.- Le communiqué qu'on nous propose est inutile. Mieux vaut arrêter la demande d'urgence.

Robert Lecourt.- Non ! Si ce communiqué est retiré, chacun de nous pourra déposer ce qu'il voudra.

Jacques Fonlupt-Espéaber (Haut-Rhin).- Soyons prudents ! En s'attaquant aux petits bouilleurs, le MRP prend de gros risques électoraux. Cela dit, la proposition Penoy est tout à fait inopportune.

Alexis Méhaignerie (né le 11 octobre 1899 à Balazé, cultivateur), député MRP de l'Ille-et-Vilaine depuis la première Constituante.- Je m'oppose à l'adoption du communiqué ; il est une marque d'hostilité envers les petits en faveur des gros. Mieux vaudrait retirer le texte.

Henri Lacaze.- Attendons de savoir si Penoy retire sa demande d'urgence.

Germaine Poinso-Chapuis.- ... retire sa proposition purement et simplement.

Clément Taillade (né le 11 avril 1909 à Blaye-les-Mines, directeur de contentieux), député MRP du Tarn depuis la première Constituante.- Oui, le texte de Penoy est indécent !

Roger Devémy (Saône-et-Loire).- D'accord avec Lacaze.

Germaine Poinso-Chapuis.- L'annonce de la proposition Penoy a déjà fait sourire toute l'Assemblée. Les critiques vont s'accroître contre le MRP, déjà attaqué sur l'alcool. Je rappelle que j'ai déjà combattu le rétablissement du pastis (elle est députée de Marseille !) par souci d'unité du Groupe et bien que cette boisson ne soit pas plus nuisible que d'autres. Vais-je vous demander l'autorisation de déposer une proposition tendant au rétablissement du pastis ? Je serais certainement réélue à Marseille !

Mis aux voix, le communiqué proposé par Lecourt est adopté par 22 voix contre 14.

Robert Lecourt annonce que le Bureau a décidé de réintégrer Robert Buron dans le Groupe, d'où il a été exclu en raison de son entrée dans le Gouvernement Mendès-France, en 1954.

Clément Taillade voudrait que certains errements soient évités à l'avenir. Exemple : l'an dernier, les militants MRP du Tarn ont reçu de Buron un bulletin critiquant le MRP.

Paul Gosset (Nord) expose au Groupe le contenu de son interpellation de politique générale qu'il va développer en séance.

Samedi 8 octobre. Ouverture à 23 heures de la 68 ^e réunion du Groupe sous la présidence de Robert Bichet. Choisir une politique pour le Maroc.

Pour conclure le débat qui vient de se dérouler en séance publique sur le Maroc, plusieurs ordres du jour sont déposés. Parmi eux, un texte du Groupe socialiste avec demande de priorité et un texte du radical Vincent Badie, accepté par le Gouvernement. Robert Lecourt propose au Groupe de s'abstenir sur la demande de priorité pour le texte socialiste au profit d'un vote favorable pour la demande de priorité relative au texte Badie.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- Au point de vue tactique, il est préférable de voter contre la priorité au texte socialiste. Nous devons jouer au début le jeu de la solidarité ministérielle.

Robert Lecourt.- Tactique dangereuse ! En votant contre la priorité au texte socialiste, le MRP pousserait la SFIO à refuser le texte Badie.

Pierre-Henri Teitgen.- Je ne partage pas cette crainte. Je pense que la SFIO votera le texte Badie si le texte socialiste est repoussé.

Paul Coste-Floret (Hérault).- J'approuve Lecourt. Il ne faut pas courir de risques inutiles, à moins d'avoir des assurances de la SFIO.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure).- Je me demande si les modérés ne voteront pas la priorité pour le texte de la SFIO, qui formule des regrets sur l'action du Gouvernement.

Joseph Dumas (Seine).- Je n'y crois pas.

Jean Catrice (Nord).- Dans le cas d'un vote des modérés pour le texte de la SFIO, le vote du MRP, quel qu'il soit, n'aura pas d'effet puisque ce texte sera voté, de toute façon par une majorité regroupant, les communistes, les socialistes et les modérés.

Jacques Fonlupt-Espéaber.- Tout cela n'a aucune importance. Il faudra voter sur le fond après le vote sur les priorités.

Consulté, le Groupe décide de s'abstenir dans le scrutin relatif à la demande de priorité pour le texte socialiste.

Paul Coste-Floret.- Si cette priorité est adoptée, le Groupe, à mon avis, devra ensuite voter le texte au fond ; en effet le vote du texte socialiste est le seul moyen pour le Gouvernement de s'en sortir. Certes, son libellé n'est pas satisfaisant. Au surplus, venant de l'opposition, il pose un problème politique. Mais il y a une solution à ce problème : en votant pour le texte socialiste, nous pouvons dire que, les ministres gaullistes étant partis, nous espérons que le Gouvernement agira.

Michel Mercier (Loir-et-Cher).- Pour sauver un gouvernement, le plus simple est de voter ce qu'il demande.

Robert Lecourt.- Je propose ceci : nous votons la première partie du texte socialiste, nous votons contre la dernière, où sont regrettés les attermoissements.

Francine Lefebvre (Seine).- Oui.

Pierre-Henri Teitgen.- Prenons contact avec Edgar Faure, car il s'agit là d'une tactique difficile.

Pierre de Chevigné.- (Basses-Pyrénées).- Obtenons d'abord des assurances du Groupe socialiste, sinon notre geste serait gratuit.

Edouard Moisan.- Soyons prudents, les communistes peuvent décider de l'adoption ou du rejet du texte socialiste.

Robert Bichet (qui préside la réunion) .- J'approuve Teitgen : le Groupe doit adapter son attitude à celle définie par le président du Conseil.

Consulté, le Groupe décide de voter le texte Badie et de confier à Robert Lecourt, son président, le soin d'expliquer son vote en séance publique.

Le scrutin final intervient dans la nuit du 8 au 9 octobre : l'Assemblée adopte un ordre du jour du socialiste Edouard Depreux par 477 voix (dont celles du MRP) contre 140.

Dans ce texte, l'Assemblée « considère que la seule politique capable d'assurer la paix au Maroc et de permettre

entre la France et le Maroc l'association et l'interdépendance conformes aux intérêts des deux pays exige dans l'immédiat : la constitution du Conseil du trône, la formation d'un gouvernement composé de tous les éléments représentatifs marocains ... approuve les Accords d'Aix-les-Bains et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Auparavant, dans la soirée de samedi et dans la nuit suivante, des événements politiques importants se sont produits :

- président du Groupe des Républicains Sociaux (URAS), Raymond Schmittlein, député de Belfort, a vivement critiqué le Gouvernement ; en lui répliquant avec vigueur, Edgar Faure a été applaudi par les socialistes.
- à titre personnel, Georges Bidault a posé au chef du Gouvernement une série de questions sur la légalité de certaines de ses décisions et sur la défense des amis de la France au Maroc ;
- les Républicains sociaux ayant annoncé qu'ils voteraient le texte socialiste, le Groupe SFIO, soucieux d'éviter la chute du Gouvernement (auquel il ne participe pas), a modifié le texte déposé par Depreux en son nom en retirant le dernier alinéa contenant les « attermoiments » ;
- les communistes ont voté le texte Depreux mais, leurs voix non comptées, une majorité subsiste pour approuver la politique marocaine du Gouvernement : 379 voix contre 140 (Républicains sociaux et une partie des modérés).

Mardi 11 octobre. Ouverture à 14 heures de la 69^e réunion du Groupe sous la présidence de Roger Devémy. Réintégration d'André Monteil. Première partie d'un débat, qui se poursuivra le 12 avec deux réunions, sur l'Algérie ; dénonciation de la torture. Un exposé très important de Fonlupt.

Roger Devémy annonce le décès de Joseph Guyomard, cultivateur, né le 8 avril 1893 à Guénin (Morbihan), maire de Guénin depuis 1919, conseiller général de Baud, député MRP du Morbihan depuis juin 1946 jusqu'en juin 1951.

Il déclare que le Comité national du MRP, au cours de sa réunion du 9 octobre, a accepté la demande de réintégration dans le Mouvement présentée par André Monteil (d'où il avait été exclu en raison de sa participation au Gouvernement Mendès-France)

La réintégration, au cours des jours précédents, de Robert Buron et de Jean-Jacques Juglas, ayant été acceptée, celle de Monteil doit l'être aussi, estime le Bureau du Groupe.

Consulté, le Groupe accepte à son tour ces demandes.

Dans ces conditions, le Groupe MRP compte, à partir du 11 octobre 1955, 88 membres (dont 5 apparentés).

Ce 11 octobre, il tient la première de trois réunions consacrées à la crise algérienne, qui fait l'objet d'un débat en séance publique, sur interpellations, comme pour le Maroc.

Jean Cayeux (Seine) rend compte d'un entretien qu'il a eu quinze jours auparavant avec le radical Maurice Bourges-Maunoury, ministre de l'Intérieur ; celui-ci envisage de créer dix sièges de députés de plus pour l'Algérie.

Personnellement, Cayeux apprécie l'idée de Fonlupt : appliquer à l'Algérie le statut de la Sicile en Italie.

Jacques Fonlupt-Espéaber (Haut-Rhin) expose ses impressions sur un voyage qu'il a effectué en Algérie au mois de juillet.

- Les Européens font des collectes d'argent (sommes proportionnelles aux hectares, aux productions, etc...) pour faire pression sur les journalistes et les parlementaires.
- Le représentant des maires du Constantinois, M. Isella, lui a dit que la moitié des Européens admettrait volontiers qu'un autre pays que la France prenne sa relève en Algérie.
- Les impôts directs en Algérie fournissent 16,8 milliards de francs, dont 3,8 sur les salaires et 800 millions sur les bénéfices agricoles. C'est évidemment très significatif. L'impôt sur les sociétés est de 16% (36% en métropole). On peut en conclure à la nécessité d'accroître l'effort fiscal en Algérie.
- Au sujet des abus de la police, il a pu se faire confirmer ce qu'il savait : il y a eu des tortures entraînant la mort.
- Les intrigues étrangères –arabes et anglo-saxonnes- sont vraies.
- Le statut de l'Algérie pouvait être le point de départ d'une politique efficace. On ne l'a pas compris et maintenant on peut se demander si cette politique serait suffisante.
- Les truquages électoraux ont été constants : l'Assemblée algérienne devrait être dissoute.
- Pour 80% des musulmans algériens, le revenu annuel est de 24.000 francs, d'après le Gouvernement général.

Robert Lecourt succède à Roger Devémy à la présidence de la séance.

Fonlupt poursuit son exposé.

- La mise en camp de concentration de membres du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) a alimenté le maquis.
- On a instauré le régime de la responsabilité collective dans « les communes mixtes » en ce qui concerne la réparation des déprédations.
- A Constantine, par la faute de René Mayer (député du département), tout s'achetait : mandats électifs ...
- Solution ? Dans l'abstrait, tout se défend : association ou intégration.

L'urgent ? Rétablir le droit et les droits de l'individu ; faire des réformes économiques et sociales, politiques et administratives ; dissoudre l'Assemblée algérienne et procéder à des élections libres ; parler avec les nouveaux élus ; si cela est nécessaire, imposer les réformes profondes ; doubler le nombre des députés musulmans et instituer un scrutin uninominal d'arrondissement (les musulmans sont encore imperméables à la notion de partis politiques).

Jeudi 13 octobre. Ouverture à 14 heures de la 70^e réunion du Groupe, sous la présidence de Roger Devémy. Interventions de deux élus d'Algérie : Ahmed Aït Ali et Jacques Augarde.

Deux ordres du jour ont déjà été déposés en vue de la conclusion du débat public : l'un par le Groupe SFIO, l'autre parle Groupe URAS. Deux autres sont en préparation : l'un, qui exprime la confiance au Gouvernement, sera présenté par le radical Roger Gaborit ; l'autre est élaboré, en collaboration avec Mendès-France, dont il fut le ministre de la Défense, par l'Indépendant Jacques Chevallier, député-maire d'Alger, dont l'opinion est proche de celle de Fonlupt.

Pierre-Henri Teitgen, ministre de la France d'outre-mer, indique que le président du Conseil doit poser la question de confiance sur l'ordre du jour Gaborit, qui demande : l'application du statut de 1947, la mise en œuvre du plan de réformes

élaboré par Jacques Soustelle, gouverneur général, la mise en place d'une commission d'études pour la recherche d'un statut nouveau pour l'Algérie. Il souligne que les Algériens eux-mêmes sont divisés sur la solution à retenir.

Ahmet Aït Ali (né le 11 mai 1896 à Tigzirt-sur-Mer, dans le département d'Alger, industriel, conseiller général, élu député de l'Algérois le 17 juin 1951, apparenté au Groupe MRP).- Je constate avec beaucoup de regret que la France cherche aujourd'hui à rejeter l'Algérie hors de la famille française. Pour moi, l'Algérie est française. Je déplore que la répression frappe des innocents et parfois se mette au service d'intérêts particuliers. A propos de la motion des élus du 2^e collège, il explique qu'elle a été préparée en dehors d'eux et qu'elle est l'aboutissement de manœuvres politiques. Il précise toutefois que la signature de la motion n'est pas une manifestation de rébellion contre la France.

Pierre-Henri Teitgen.- Voici mon jugement personnel sur ce qui se passe en ce moment : certains font de larges et généreuses spéculations sur l'avenir, afin d'ajourner les réformes immédiates qui porteraient atteinte aux privilèges. Ce qui est urgent ? Suspendre l'Assemblée algérienne pour un an, la remplacer par des notables ayant la confiance des Algériens, rétablir la liberté de vote et réélire une assemblée, confier à cette assemblée nouvelle des compétences administratives très étendues en liaison avec les conseils généraux et les conseils municipaux... Je remarque que le fédéralisme n'est pas incompatible avec l'intégration ; le Mississippi est intégré aux Etats-Unis, la Sicile est intégrée à l'Italie.

Jean-Marie Louvel (Calvados).- Je souhaite que le MRP définisse sa position, au besoin par des amendements au texte Gaborit. Je suis favorable à la décentralisation en Algérie et même à une certaine autonomie.

René Charpentier (Marne).- Je suis du même avis. J'aimerais que le MRP ait une position claire sur ce sujet grave.

Francine Lefebvre (Seine).- Oui, évitons un texte équivoque, qui servirait la droite dans sa résistance à l'action de nos ministres.

Pierre-Henri Teitgen.- Je précise que pour Soustelle, l'intégration signifie large autonomie administrative et devrait avoir l'accord du deuxième collège et rencontrer l'hostilité du premier. Or c'est l'inverse qui s'est produit ! De plus la SFIO est résolue à voter contre le Gouvernement. C'est pourquoi Edgar Faure cherche à ne pas heurter la droite et s'attache au mot « intégration ». Il faut tenir compte de la tactique de Mendès-France, qui pousse à la crise ministérielle qui aboutirait à la formation d'un gouvernement Pinay, auquel il pourrait s'attaquer plus librement qu'à Edgar Faure.

Jacques Augarde, sénateur du Constantinois, maire de Bougie.- Je prends la défense de l'œuvre française en Algérie. Je note que les musulmans refusent de faire carrière dans l'Administration s'ils ne commencent pas à une échelle élevée... Je reconnais les abus de la police et de l'armée mais je suis sûr que le départ de la France signifierait l'asservissement total des Français laborieux... J'affirme que le fellagha fait la chasse à l'Européen.

Ahmed Aït Ali.- Je proteste contre une telle affirmation.

Jacques Augarde.- Aït Ali n'a pas découvert les fellaghas des douars qu'il connaît pourtant ! ... Je crains que le monde arabe, très en retard, ne soit dupe du monde jaune et des communistes.

Jeudi 13 octobre. Ouverture à 23 heures 30 de la 71^e réunion du Groupe sous la présidence de Robert Lecourt. Comment conclure le débat public sur l'Algérie ?

Robert Lecourt rappelle que le Groupe a prévu de voter la priorité en faveur de l'ordre du jour Gaborit. Il demande au groupe d'autoriser son Bureau à voter sur les paragraphes des autres textes s'ils sont mis aux voix.

Fernand Bouxom.- Est-il possible de déposer des amendements à des ordres du jour ? Je n'en suis pas sûr !

Edouard Moisan.- Le vote des alinéas par division est possible. C'est cette méthode que les adversaires du Gouvernement utiliseront pour obtenir un scrutin sur un alinéa signifiant la défiance.

Pierre-Henri Teitgen.- Votons contre tous les alinéas des textes hostiles au Gouvernement ! Nous sommes dans la même situation que nous avons connue pour le Maroc.

Paul Coste-Floret.- Votons comme le Gouvernement !

Robert Lecourt.- Oui !

Consulté, le Groupe donne son accord.

Robert Lecourt.- Je propose une explication de vote, qui serait faite par Devémy.

Edouard Moisan.- Je souhaite une explication de vote brève et politique dénonçant les manœuvres de ceux qui poussent à la crise.

Fernand Bouxom.- D'accord ! Faire tomber le Gouvernement, ce serait faire échec à la nouvelle politique au Maroc ; il faut le dire !

Robert Lecourt.- Ce pourrait être à double tranchant !

Roger Devémy.- C'est bien ainsi que je conçois mon explication.

Paul Coste-Floret.- Prenez garde à ne pas donner l'impression que la crise est inévitable !

Mardi 18 octobre. Ouverture à 14 heures de la 72^e réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. En conclusion du débat sur l'Algérie, le Groupe décide à l'unanimité de voter la confiance au gouvernement Edgar Faure.

Le scrutin de confiance a été fixé au 18 octobre bien que le débat public fût achevé depuis la séance de nuit du 13 au 14 en raison des dispositions nouvelles qui imposent le vote personnel des députés dans ce cas.

Au nom du Bureau, **Robert Lecourt** invite les membres du Groupe à ne pas s'inscrire au **Groupe France-Pologne** qui est en voie de constitution sur l'initiative de M. Pierre Lebon, élu RPF des Deux-Sèvres. **Paul Hutin-Desgrées**, qui s'y est inscrit quatre jours plus tôt, « pour défendre la Pologne libre », se dit disposé à en démissionner en raison des explicitations qu'on lui donne.

Robert Lecourt rend compte de l'entretien qu'il a eu lundi avec Edgar Faure. Celui-ci n'annoncera pas un virage politique sur l'Algérie, contrairement à ce qu'a écrit « L'Express ».

Un débat est ouvert sur les conséquences politiques et constitutionnelles qu'aura le scrutin selon que la confiance aura été refusée, si elle est refusée, à la majorité absolue ou à la majorité simple.

Roger Devémy.- C'est à Lecourt d'expliquer notre vote.

François de Menthon.- Que fera Edgar Faure si la confiance lui est refusée à la majorité simple ?

Robert Lecourt.- Je lui ai suggéré de se servir des ressources de la Constitution (le Gouvernement peut rester en place). Le président du Conseil n'est pas hostile à cette idée, mais il hésite à choisir. J'y ferai une allusion dans mon explication.

François de Menthon.- C'est d'autant plus nécessaire que René Coty a traité dimanche de la réforme de l'Etat.

Paul Hutin-Desgrées (Morbihan) - Que se passe-t-il ? Nous voyons se développer une manœuvre radicale et maçonnique contre le gouvernement. Je demande que la position du MRP soit connue.

Robert Lecourt.- Ce sera la tâche de demain.

Kenneth Vignes, conseiller de l'Union Française.- Je pense qu'Edgar Faure parlera de négociations larges, au-delà des élus.

Robert Lecourt.- Oui, mais c'est déjà contenu dans l'ordre du jour de Gaborit.

Consulté, à l'unanimité des présents, le Groupe décide de voter la confiance.

Francine Lefebvre.- Je me fais l'écho des militants qui ne comprennent pas l'attitude de Bidault sur l'Algérie.

Robert Lecourt.- Seul Bidault peut répondre à cette question.

Jacques Fonlupt-Espéraber, qui rentre d'un voyage de trois jours en Allemagne, confie au Groupe ses impressions sur le forum franco-allemand auquel il a participé : grande cordialité, effort de compréhension, volonté de faire l'Europe, regret de l'échec de la CED, même chez les socialistes, désir de créer des institutions européennes.

Pierre-Henri Teitgen en revient au débat sur l'Algérie. Il aimerait avoir l'opinion du Groupe sur ce que devrait faire le gouvernement s'il était battu simplement à la majorité simple dans le scrutin de confiance. Il indique qu'Edgar Faure est disposé à rester (comme la Constitution le permet) mais que les ministres, en majorité, y sont hostiles, craignant une forte réaction de l'Assemblée.

Robert Lecourt répond que le Groupe MRP est favorable à l'application de la Constitution.

Lionel de Tinguy.- Oui mais avec une réserve : un gouvernement ne peut pas gouverner sans majorité ; la thèse MRP n'est donc valable que dans la perspective d'une dissolution de l'Assemblée.

Robert Lecourt.- J'entends bien mais il s'agit, précisément aujourd'hui, de contraindre l'opposition à déposer une motion de censure et à se montrer majoritaire.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Oui, d'autant qu'il faut éviter à tout prix une crise avant le référendum sarrois.

Jean Catrice....Je suis d'accord : si le gouvernement se maintient, il y aura un grand écho dans le pays.

Pierre Gabelle (Loiret).- Soyons discrets dans les couloirs, sinon l'opposition votera avec moins d'hésitation.

En soirée, dans le scrutin public en séance (avec la règle du **vote personnel**, utilisée pour la première fois depuis son introduction dans le Règlement de l'Assemblée, en juillet 1955, à la demande de Robert Lecourt), l'Assemblée accorde sa confiance au Gouvernement Edgar Faure par 308 voix contre 254 (le nombre des présents prenant part au scrutin atteignant le chiffre record de 582). L'explication du vote du Groupe MRP a été faite par Lecourt.

La presse, pratiquement unanime, traite très favorablement cette innovation du vote personnel.

- **Le Parisien Libéré** : « ...Elle est pour la plus grande part l'œuvre de M. Robert Lecourt, président du Groupe parlementaire MRP et spécialiste écouté des questions constitutionnelles et administratives ».
- **Le Figaro** (Jean Griot) : « Reconnaissons au scrutin personnel un mérite très rare : depuis de longs mois l'assistance n'avait été aussi nombreuse dans l'hémicycle. Sera-t-il une arme efficace contre l'absentéisme parlementaire ? On pourrait le penser à l'issue de cette première expérience ».
- **Franc-Tireur** (Bernard Lefort) : « ... Pour la première fois un président du Conseil a donc pu s'adresser à des hommes et non pas à des banquettes à moitié vides... »
- **Combat** (Yves Hugonnet) : « Le fait dominant a été finalement l'exceptionnelle influence des députés venus en grand nombre pour participer au vote à la tribune ».
- **Le Monde** (Georges Mamy) : « Robert Lecourt pouvait à bon droit, en fin de journée, se féliciter de l'institution du vote personnel, à laquelle il prit une part importante ».

- **France-Soir** (Jean Roméis) : « Cette journée s'est achevée sur le succès du Gouvernement mais aussi sur le succès du système de scrutin avec présence obligatoire ».
- **La Croix** (Pierre Limagne) : « Le vote intervenu mardi soir a constitué un succès personnel fort appréciable et pour M. Edgar Faure et pour M. Robert Lecourt, principal inspirateur de la réforme du Règlement. »

Dans ce scrutin de confiance, la majorité réunit le Groupe MRP, le Groupe des Indépendants d'outre-mer, 85 RGR (radicaux et UDSR) sur 99, 103 modérés (Indépendants, Paysans, ARS) sur 135, 14 Républicains sociaux (URAS) sur 68, 7 non inscrits.

Le mendésisme dont on se réclame selon les sujets au Parti radical s'y trouve très réduit.

Le gaullisme s'y montre divisé : dans son discours récent de Marseille, Jacques Chaban-Delmas, président du groupe URAS, a appelé de ses vœux un gouvernement de « salut public » présidé par Mendès-France avec la collaboration de la SFIO, mais Jacques Soustelle, ancien dirigeant du RPF et désormais Gouverneur général de l'Algérie, y applique la politique d'Edgar Faure...

Jeudi 20 octobre. Ouverture à 14 heures de la 73^e réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Que valent les rumeurs sur des élections anticipées ?

Dans une première partie, le Groupe délibère sur les propositions de la Conférence des présidents (programme de travail de l'Assemblée), où « sont réunis de façon ridicule les sujets les plus variés », dit **Joseph Defos du Rau**, qui ajoute : « Je déplore d'une façon générale les nombreuses improvisations qui se manifestent désormais dans le travail parlementaire ». Elargissant son propos, il parle des rumeurs qui s'enflent et persistent sur des élections anticipées : « Je souhaite que les députés ne soient pas les derniers informés ! J'estime que c'est une erreur de vouloir avancer les élections, une erreur de penser que l'opinion les désire, une erreur de croire qu'il n'existe pas un danger de modification de la loi électorale ».

Maurice Lucas succède à Lecourt à la présidence de la réunion. Un débat s'engage sur le projet d'élections anticipées.

Henri Lacaze.- Si l'on s'en rapporte aux bruits de couloirs, c'est Robert Lecourt qui est à l'origine de ce projet.

Robert Lecourt.- Je suis surpris de cette remarque. J'ai rencontré hier le président du Conseil, qui m'a proposé d'entrer dans son gouvernement. J'ai refusé et j'ai marqué ma préférence pour la nomination de deux secrétaires d'Etat MRP. A la fin de la conversation, Edgar Faure a évoqué brièvement l'éventualité d'élections anticipées. Je lui ai déclaré qu'en raison des difficultés politiques actuelles un tel projet paraissait souhaitable, mais qu'il présentait de grosses difficultés et que, de toute façon, je ne pouvais pas me prononcer sans avoir consulté le Groupe MRP.

Pierre-Henri Teitgen.- Dans la soirée, le président du Conseil a conféré avec Pinay, Duchet, Bourghès-Maunoury et moi-même. Il m'a déclaré que la majorité qui venait de lui accorder la confiance à l'issue du débat sur l'Algérie était précaire qu'une crise ministérielle restait menaçante ; qu'elle serait préjudiciable à la majorité actuelle ; que la situation économique et financière était difficile ; que l'Assemblée Nationale était désormais incapable de trouver une solution aux grands problèmes de l'heure (révision constitutionnelle, Europe, Tunisie, Maroc, Algérie, Union Française) ; que le problème de la loi électorale se trouverait posé si les élections n'étaient pas avancées ; enfin qu'il convenait de prendre de vitesse certaines entreprises politiques (Poujade, Dorgère, Mendès-France) ... et qu'en conséquence il était partisan d'élections au début du mois de

décembre... sur lesquelles Bourguès-Maunoury, ministre de l'Intérieur, fait des réserves.

Joseph Defos du Rau.- Je suis content d'obtenir ces explications. Cela dit, je rappelle le précédent de 1951 (les élections ont été avancées de cinq mois) qui, d'après moi, n'a pas été heureux. Je me demande si la situation générale sera bonne au mois de décembre. Si des décisions graves sont à prendre, de nouvelles élections ne feront que retarder de quatre ou cinq mois les échéances ... Je redoute que des élections anticipées ne constituent pour l'opinion publique un aveu de faillite de la part de la majorité. Il me semble que les ministres MRP sont favorables à ce projet et je regrette qu'ils l'aient adopté sans avoir consulté le Groupe.

Henri Lacaze.- Je me félicite de ce débat. Je suis personnellement hostile aux élections anticipées. C'est pour moi une question de principe. Je pense qu'une législature doit aller à son terme. L'opinion française, en effet, considère qu'avancer des élections c'est avouer son impuissance. Je considère que les difficultés actuelles ne sont pas un argument suffisant. Il existe toujours des difficultés en fin de législature. Je crains une campagne électorale difficile en province, en raison du rappel sous les drapeaux des « disponibles » notamment.

Jean Catrice.- J'ai entendu hier à 19 heures sur Radio-Europe n°1 toutes les informations que vient de nous donner Pierre-Henri Teitgen. J'estime que le pays désire le calme. Je redoute que des élections anticipées ne soient interprétées finalement comme une marque de défaitisme et je me demande si le régime parlementaire n'est sera pas la victime.

Joseph Dumas (Seine).- J'estime au contraire que l'Assemblée Nationale actuelle ne peut plus aller au terme de son mandat. L'impuissance parlementaire est profondément ressentie dans le pays. C'est pourquoi je suis favorable sans réserve aux élections anticipées.

Robert Lecourt.- Le Groupe MRP doit être prudent dans cette affaire. Je suis d'accord avec Dumas : l'Assemblée, actuellement est ingouvernable. Je note qu'en cas de crise, le Groupe MRP sera déchiré par l'option gauche-droite.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône).- Le climat du pays n'est pas favorable au MRP. Sur le plan des principes, l'anticipation des élections est impossible à justifier, surtout si l'on conserve la même loi électorale. L'Assemblée future sera en effet la même que celle d'aujourd'hui ou à peu près ; elle sera devant les mêmes problèmes ; elle ne pourra pas davantage les résoudre ; l'opinion n'en sera que plus déçue et le régime plus menacé. De toute façon, les ministres MRP ne doivent pas s'engager dans cette affaire sans que le Groupe ait pris une décision.

Robert Buron (Mayenne).- Contrairement à ce qu'a dit Defos du Rau, je pense que les élections anticipées en 1951 ont servi le MRP ... J'attire votre attention sur la menace d'une dévaluation... A l'heure actuelle, les votes que le MRP a émis sur les problèmes d'Afrique du Nord lui donnent une position favorable pour contracter des alliances électorales.

Paul Coste-Floret distingue l'abrègement du mandat parlementaire, procédure utilisée en 1951, à laquelle il est hostile, et la dissolution de l'Assemblée Nationale, dont il est partisan. Il se demande d'ailleurs si en droit l'Assemblée Nationale peut abrèger son mandat... A son avis, le projet de dissolution n'est pas populaire, sinon les adversaires du MRP ne chercheraient pas à lui faire porter la responsabilité de l'avoir élaboré. Il souhaite qu le MRP fasse connaître quels sont les véritables responsables du projet.

Henri Lacaze approuve ce point de vue. Il estime impossible que le MRP aille jusqu'à apporter ses suffrages à une motion de censure dans le but de provoquer la dissolution. Il espère que dans cette affaire les ministres MRP n'engageront pas le Groupe.

Edouard Thibault (Gard).- Le projet gouvernemental arrive ou trop tôt ou trop tard. Le gouvernement aurait dû prendre sa décision au mois de juillet. Cela lui aurait été possible s'il avait vraiment gouverné... Fixer la date des élections au mois de décembre présente des difficultés matérielles et politiques : il y a le problème de la loi électorale, celui des alliances, celui des thèmes de propagande. Je suggère que ces problèmes soient étudiés plus sérieusement.

Fernand Bouxom (Seine).- La crise ministérielle restera menaçante aussi longtemps que les problèmes d'Afrique du Nord resteront à régler. Je suis plutôt favorable à des élections anticipées ; le climat n'est pas mauvais pour le MRP ; si les élections ne sont pas avancées, la situation générale ne pourra que se détériorer.

Robert Lecourt traite du remaniement ministériel que le président du Conseil a décidé à la suite de la démission des ministres gaullistes. Il précise qu'Edgar Faure lui propose de nouveau d'entrer dans le gouvernement, faute de quoi il ne donnera qu'un seul secrétariat d'Etat au MRP. Il demande au Groupe d'autoriser son Bureau à poursuivre les négociations.

Clément Taillade (Tarn).- Oui !

Consulté, le Groupe accepte cette procédure.

Vendredi 21 octobre. Ouverture à 14 heures de la 74^e réunion du Groupe sous la présidence d'Edouard Moisan. Quel remaniement ministériel ?

Robert Lecourt rend compte de ses dernières négociations avec Edgar Faure. Celui-ci a refusé un second secrétariat d'Etat pour le MRP, craignant, a-t-il dit, de provoquer des revendications chez les modérés et à l'UDSR. Le Bureau du Groupe a obtenu en revanche que le secrétariat d'Etat attribué au MRP ait pour compétence la Radio, la Télévision, l'Agence France Presse et les Actualités cinématographiques. Edgar Faure souhaitait nommer à ce poste soit Simonnet, qui a refusé, soit Lecanuët.

Paul Gosset (Nord).- A la Commission de la Presse, le radical Jean Baylet (puissant patron de presse) vient de déclarer (pour calmer ses amis) que les compétences attribuées à Lecanuët seraient très limitées. Effectivement, si Lecanuët n'a que le contreséing, que pourra-t-il faire ?

Jean Cayeux.- Je me réjouis du choix de Lecanuët. Toutefois je rappelle « l'affaire Moisan ». Pourquoi Edgar Faure ne répare-t-il pas cette erreur ?

Le 1^{er} juillet 1953, Joseph Laniel entreprend d'achever la constitution de son gouvernement en nommant une série de secrétaires d'Etat (voir « Le MRP vous parle ! » n° 98, page 17) ; il veut les répartir à la proportionnelle en tenant compte de la répartition, déjà faite, des portefeuilles « pleins ». Le Groupe lui demande de choisir, dans le lot réservé au MRP, Edouard Moisan, dont le rôle dans l'animation de ses débats, est devenue considérable. Il s'oppose à un refus, imposé à Laniel par son ministre de l'Intérieur, Léon Martinaud-Déplat, qui accepterait plutôt Dupraz ou Schneiter. Teitgen insiste auprès de Laniel, qui hésite ; il dit à celui-ci que le MRP pourrait lui aussi jeter des exclusives, par exemple contre Boisdé ou Lafay. Les amis de Pinay font alors cause commune avec les radicaux et ils font savoir à Laniel que la situation des modérés est « tragique » (sic) et que l'entrée de Moisan dans le gouvernement serait considérée comme une déclaration de guerre (c'est après une intervention de Moisan, au nom du Groupe, le 22 décembre 1952, à la tribune de l'Assemblée, que Pinay est allé porter sa démission à Vincent Auriol). Jean Cayeux fut alors pressenti ; il eut l'élégance de refuser. Laniel choisit alors Thibault, qui en fut informé par la Radio. Le Groupe lui demanda d'accepter, car il s'agissait d'un secrétariat d'Etat à l'Intérieur.

Robert Lecourt.- J'ai posé le problème à Moisan dès le départ, ainsi que celui d'Alfred Coste-Floret. Mais plus que

Le Groupe entend ensuite **Germaine Poinso-Chapuis**, qui lui expose son rapport sur la **lutte anti alcoolique**, inscrit à l'ordre du jour.

Il s'agit, dans une première étape, de s'attaquer au problème de la distribution, celui de la production demandant plus de délai car elle suppose une reconversion des cultures : qualité et prix des produits, diminution du nombre des points de vente, sans spoliation...)

Francine Lefebvre.- Je suggère la fermeture des cafés un jour par semaine.

Germaine Poinso-Chapuis.- Je suis d'accord.

Jean Cayeux.- Il faut rappeler les initiatives prises par le MRP sur ce sujet.

Germaine Poinso-Chapuis.- Dois-je parler en séance du problème général de l'alcoolisme en France ?

Henri Lacaze et Robert Lecourt.- Oui !

Albert Gau (Aude).- J'aimerais que l'on dise que la France n'est pas le pays le plus alcoolique du monde, loin de là !

Le Groupe délibère ensuite sur le titre donné à une loi concernant les travailleurs qui n'ont pu échapper au STO pendant la guerre : « Travailleurs déportés ».

Michel Mercier fait le point. « Je ne vois pas comment nous pourrions revenir sur ce titre, voté en première lecture », dit **Francine Lefebvre**. **Robert Lecourt** rappelle l'hostilité à ce titre du Père Riquet et des associations de résistants. **Fernand Bouxom et Francine Lefebvre** disent que ce titre a été l'aboutissement d'une transaction.

Le Groupe votera le maintien du titre : « Travailleurs déportés ».

A la suite de la démission, le 5 octobre, des ministres gaullistes (Groupe de l'URAS), Edgar Faure a procédé, le 6, à un **remaniement ministériel**, qu'il complète le 20 octobre :

- **Jean Lecanuet** est nommé secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil ; il participera aux délibérations du Conseil des ministres ;
- Pierre July (ARS) quitte les Affaires marocaines et tunisiennes et devient ministre délégué à la présidence du Conseil à la place de l'URAS Gaston Palewski (la compétence Maroc-Tunisie revient au Quai d'Orsay) ;
- L'Indépendant Jean Chamant est nommé secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères avec mission de seconder Pinay pour le Maroc, la Tunisie et les Etats associés d'Indochine ;
- Le radical Henri Laforest, jusque là secrétaire d'Etat aux Etats associés, devient secrétaire d'Etat à l'armement (sous la tutelle de l'ARS Pierre Billotte, le nouveau ministre de la Défense nationale.)

Mardi 25 octobre, ouverture à 14 heures de la 75^e réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Bouilleurs de cru et politique anti-alcoolique. Elections anticipées et réforme électorale.

Henri Dorey rappelle dans quelles conditions la Commission des Finances a voté le rapport Barangé, qui constitue un compromis.

Un débat est ouvert.

Jean Cayeux.- L'adoption du rapport Barangé ferait du problème des bouilleurs de cru un objet essentiel de la campagne électorale ; en effet, ceux qui auront obtenu cette première satisfaction demanderont aux candidats de leur promettre d'aller au-delà.

Abbé Albert Gau.(Aude)- Je ne vois que deux solutions : suppression du privilège ou égalité pour tous.

tel ou tel portefeuille, c'est l'homme qui intéressait Edgar Faure : Simonnet ou Lecanuet.

Paul Coste-Floret (Hérault).- Les électeurs de mon département et ceux de l'Aude demandent le vote du rapport Barangé. Pourtant, je voterai contre, pour une question de principe.

Pierre Gabelle(Loiret).- Le décret Mendès-France a eu pour effet de favoriser les gros aux dépens des petits. Il faut supprimer la possibilité de bouillir dans les fermes, ce qui se fait en Normandie, en dehors des ateliers publics. Sinon, toute solution serait hypocrite.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Voici les conclusions de notre groupe de travail sur ce sujet :

- Ne pas abroger purement et simplement le décret Mendès-France
- Ne pas le conserver intégralement dans la mesure où il frappe les petits exclusivement : artisans, salariés, retraités.
- Le modifier en accordant une franchise de cinq litres à ces catégories, à distribuer au prix de base par la Régie des alcools, qui prendra la quantité sur la production globale ; prévoir une indemnité pour les distillateurs professionnels qui seraient mis au chômage et une indemnité pour ceux qui, volontairement, abandonneront leur privilège définitivement.

Emile Halbout (Orne).- Un tel texte ne peut pas être voté avant les élections. On ne peut voter qu'une prorogation. Je soutiens le rapport Barangé, qui donne au Gouvernement le droit d'adapter la législation en fonction des problèmes à résoudre. Je déplore que le MRP envisage de perdre dix députés aux prochaines élections pour une bataille qu'il sait perdue d'avance.

Clément Taillade (Tarn).- Le projet Lacaze est irréalisable : les bouilleurs de cru tiennent à leur production. Je rejoins Paul Coste-Floret. Je demande au Groupe d'être unanime sur ce sujet.

Albert Gau.- Je demande au Groupe la permission de déposer un amendement sur le contrôle de la distillation.

Henri Lacaze.- Je reconnais la valeur des objections de Taillade.

Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan).- Je reprends la proposition d'Albert Gau : cinq litres pour tous.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône).- Je soutiens la proposition Lacaze, qui est acceptée par le Comité de lutte contre l'alcoolisme. C'est l'amorce d'une politique anti-alcoolique cohérente, tendant à diminuer la production.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure).- Je propose un amendement au projet Lacaze : laisser au Gouvernement le soin de fixer le mode d'indemnisation.

Charles Barangé (Maine-et-Loire).- Mon rapport n'est pas une manœuvre en faveur des bouilleurs de cru, la Commission des Finances était unanime à demander l'abrogation du décret ; j'ai fait une proposition transactionnelle... mais je ne veux pas donner mon nom à cette loi.

Pierre Gabelle.- Je propose un amendement au projet Lacaze : laisser cinq litres aux petits, à produire eux-mêmes.

Henri Lacaze... Non, cela augmenterait la production d'alcool de 25.000 hectolitres.

Mis aux voix, l'amendement Gabelle est adopté par le Groupe.

Germaine Poinso-Chapuis - Dans ces conditions, je demande l'abandon du projet Lacaze.

Maurice-René Simonnet (Drôme), secrétaire général du MRP.- Je m'y oppose.

Le projet Lacaze, amendé par Gabelle, est adopté. L'amendement Gau sur le contrôle de la distillation est adopté. En outre, le Groupe décide de voter contre le projet Barangé, en séance publique, si l'Assemblée repousse le projet Lacaze.

Le Groupe délibère ensuite sur l'évolution du dossier relation aux **élections anticipées**.

Robert Lecourt.- Le président du Conseil vient de consulter les chefs de sa majorité. Le Groupe radical fera de la réforme électorale un préalable. Edgar Faure hésite sur la procédure. Il semble que finalement il veuille séparer le projet sur les élections de celui sur la réforme, qui viendrait après.

Henri Lacaze.- Je déplore que le Groupe soit mis devant le fait accompli sur des questions aussi graves. Le Bureau du groupe n'a jamais été consulté ; et le Groupe se trouve engagé, malgré lui. Je proteste avec vigueur et amertume et j'annonce ma décision de quitter le Bureau.

Paul Coste-Floret.- J'estime que le Groupe n'est pas engagé. Je suis hostile à la procédure envisagée par Edgar Faure car je redoute qu'elle n'entraîne le scrutin d'arrondissement. Je propose une modification de la loi électorale pendant la discussion du projet relatif aux élections anticipées.

Francine Lefebvre. - Que devons-nous faire à la Commission du Suffrage universel ?

Robert Lecourt.- Ecouter Edgar Faure, rien de plus ! A Lacaze, je dis que je n'ai jamais engagé le Groupe dans cette affaire. J'ai toujours défendu auprès de Faure la procédure de la dissolution contre celle de l'abrègement du mandat parlementaire.

Le 20 octobre, l'Assemblée commence la discussion du rapport de **Germaine Poinso-Chapuis** relatif à la **lutte anti-alcoolique**. Le MRP participe activement au débat (Bouxm, Cayeux, Monteil, Penoy...)

Le 26, elle se consacre aux interpellations du socialiste de Christian Pineau et du communiste Jacques Duclos sur **la situation financière et économique**. Il s'agit là de l'ouverture, anticipée, de la campagne électorale législative, que tout le monde considère comme nécessaire : la SFIO colle au PC pour se donner une image du parti d'opposition.

En séance publique, à la fin de l'après-midi du 26, c'est Pierre Pflimlin, ministre des Finances et des Affaires économiques, qui leur répond au nom du Gouvernement.

Au sein du Groupe MRP, l'attaque de Christian Pineau jusque là très ouvert à une coopération entre la SFIO et le MRP est un peu attristante. Dans le Bulletin quotidien d'information du Groupe (le bleu), n° 61, daté du 27 octobre 1955, on lit ce commentaire :

« L'orateur socialiste a voulu faire un bilan financier, économique et social de la législature et montrer que la majorité n'avait pas à en être fière. Il a simplement oublié de dire que la majorité n'avait pas toujours été la même et en particulier que la SFIO en avait fait partie plusieurs fois : en 1951-52 et en 1954-55. Il n'a pas traité du bilan de la politique étrangère, répugnant sans doute à évoquer les conséquences du vote du 30 août 1954 contre la CED, sur lequel la SFIO aurait sans doute quelque peine à expliquer sa position. »

Mercredi 26 octobre. Ouverture à 14 heures de la 76^e réunion du Groupe, sous la présidence d'Edouard Moisan. Débat public de politique générale et élections anticipées.

Edouard Moisan.- Le débat de politique générale va se prolonger dans la nuit. Je souhaite que les ministres MRP ne tombent pas dans le panneau qui leur est tendu. En réalité, l'Assemblée ne se préoccupe pas des problèmes économiques ; Il faut éviter que le débat donne l'impression d'un plaidoyer des ministres MRP.

On en vient aux élections anticipées.

Henri Lacaze.- Comment concilier l'urgence et la réforme électorale ?

Paul Coste-Floret.- Il y a urgence mais je suis favorable à la dissolution de l'Assemblée. Je suis en désaccord avec le

gouvernement dont le projet conduirait l'Assemblée dans l'aventure sur le plan de la loi électorale. Je souhaite l'adoption du rapport Mazuez et cela préalablement au vote du projet Faure. Sinon, le MRP se verra imposer le scrutin d'arrondissement par ceux qui comptent sur cette réforme pour retarder les élections.

Joseph Defos du Rau.- Coste-Floret est illogique : il vote l'urgence d'un texte qu'il combat. Je veux voter contre l'urgence. Je constate que le Gouvernement a une forte majorité, certes précaire, mais précaire comme toutes les majorités de la Quatrième République et ne comprend pas, en conséquence l'attitude du Gouvernement. A mon avis, dit-il, Edgar Faure bafoue la Constitution et le suffrage universel. Que se passerait-il d'ici à l'année prochaine si les élections avaient lieu ? Le Gouvernement agira sans contrôle parlementaire et la situation s'aggraverait. Partir en décembre ? Cela signifierait que les députés se reconnaissent incapables ! Pourquoi ? Que le gouvernement propose un plan d'action et qu'il se soumette au Parlement !

Germaine Peyroles (Seine-et-Oise).- Le vote de l'urgence ne nous engage pas sur le fond. Au surplus, refuser l'urgence serait faire le jeu de nos adversaires et nous attirer les attaques de la presse. Cela dit, j'approuve les remarques de fond de Defos du Rau : les élections anticipées portent atteinte au régime dont elles aggravent l'instabilité. Mais cette Assemblée est désormais véritablement à bout ; le débat d'hier l'a prouvé. En conclusion, votons l'urgence, réservons le fond.

Clément Taillade.- Je rejoins Defos du Rau : l'Assemblée va jouer le rôle de Ponce-Pilate devant les électeurs... Je demande à Teitgen de nous dire les raisons profondes du Gouvernement. Pourquoi les autres mettent-ils les hommes du MRP en avant ?

Pierre-Henri Teitgen.- Edgar Faure a pris sa résolution seul. Les ministres MRP n'ont pas engagé le Groupe sur la voie choisie. Personnellement j'ai bien indiqué au Conseil des ministres que j'ignorais l'opinion du MRP. Cela dit, Edgar Faure a estimé qu'il ne pourrait pas durer jusqu'en juin (1956), faute de majorité, et que la crise serait insoluble, aux dépens de l'Assemblée et du régime. Il a aussi fait valoir l'urgence d'une décision d'urgence sur la relance européenne, l'Algérie, le Maroc... Personnellement, je pense que les craintes d'Edgar Faure sont fondées et que le MRP a intérêt à avancer les élections. Je déplore le préalable électoral que certains exigent, d'autant qu'il peut conduire à une réforme dirigée contre le MRP. J'ai prévenu le Gouvernement que les ministres MRP porteraient si le préalable électoral tournait mal pour le MRP. J'aiderai le Groupe à déjouer la manœuvre qui se dessine contre lui. Il a été question d'une réunion de la majorité sur une réforme limitée du mode de scrutin ; je pense qu'il faut aller dans cette voie. En conclusion, voter l'urgence, torpiller les préalables électoraux à la Commission du Suffrage universel.

Francine Lefebvre.- Je propose que les commissaires MRP aient leur liberté de vote sur l'urgence (du projet relatif aux élections anticipées).

La suite de la discussion est renvoyée à une réunion à 21 heures le même jour.

Mercredi 26 octobre. Ouverture de la 77^e réunion du Groupe, à 21 heures, sous la présidence d'Edouard Moisan. Suite du débat engagé à 14 heures (élections anticipées).

Robert Bichet (Seine-et-Oise), qui rentre de Strasbourg, a constaté l'isolement de la France ; Nos amis fidèles, les Belges, les Hollandais, les Luxembourgeois, dit-il, ne comprennent pas la décision du gouvernement français, qui vient d'obtenir deux fois une importante majorité. En fait, ajoute-t-il, on n'a pas le droit de faire une telle opération (les élections anticipées) si l'on n'est pas sûr de réussir ; or Edgar Faure a tout fait pour échouer. S'agissant de la réforme électorale, Bichet pense que la SFIO veut la représentation proportionnelle « au plus fort reste ».

Joseph Defos du Rau.- Est-il exact qu'Edgar Faure veuille proposer, dans son texte, le principe d'une réforme électorale.

Henri Meck (Bas-Rhin).- Je suis favorable à une révision de la loi électorale : représentation, proportionnelle dans les villes, scrutin d'arrondissement ailleurs.

Paul Coste-Floret propose : voter l'urgence du texte gouvernemental en commission, faire des réserves sur le fond.

Edouard Moisan.- Oui, je pense qu'il est nécessaire de voter l'urgence en commission mais je regrette que les ministres MRP se soient engagés imprudemment dans cette affaire. Et je déplore leur absence parmi nous, d'autant plus qu'à l'heure actuelle Bourgès-Maunoury et Edgar Faure manœuvrent avec le groupe radical... Je pense que les commissaires MRP doivent tout faire pour éviter l'arrondissement. Je n'ai pas confiance en Edgar Faure dans cette affaire de la loi électorale.

Paul Coste-Floret.- Il faut refuser l'urgence à tout autre projet que le projet actuel du gouvernement.

Consulté, le Groupe, par 19 voix contre 2, invite ses commissaires du Suffrage universel à voter l'urgence du projet actuel du gouvernement.

Jeudi 27 octobre. Ouverture, à 0 heure 30, de la 78^e réunion du groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Comment terminer le débat sur les interpellations Pineau-Duclos, qui s'est transformé en débat de politique générale ?

Henri Lacaze... Nous avons eu l'impression que le Groupe pourrait voter un ordre du jour sans en avoir délibéré. Je le déplore. Je demande que l'ordre du jour se borne à approuver la politique financière et économique du Gouvernement, objet des interpellations ; sinon, nous nous trouverons engagés sur le reste.

Roger Devémy (Saône-et-Loire).- Je note qu'en séance le débat n'a pas porté sur les élections. Modifier aujourd'hui l'ordre du jour qui nous est proposé (texte du radical de Moro-Giafferi), ce serait ouvrir la porte à des modifications sans fin, au bénéfice de l'opposition.

Fernand Bouxom (Seine).- Oui, modifier l'ordre du jour, ce serait un signe d'hostilité au Gouvernement.

Henri Lacaze.- A moins que nous demandions à Moro-Giafferi de modifier lui-même son texte.

Jean Cayeux (Seine).- Simplifions ! Votons l'ordre du jour sans expliquer notre vote.

Edouard Moisan.- Le discours d'Edgar Faure est mauvais car le sujet est difficile. Certes, il a parlé d'élections et, en approuvant ses déclarations, on semble approuver les élections. Peut-être Edgar Faure pourrait-il, avant le scrutin, lever les scrupules.

Robert Lecourt.- Je vais faire une démarche auprès de lui en ce sens.

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Groupe décide de voter l'ordre du jour Moro-Gaffieri.

En séance publique, dans la nuit, les choses se compliquent. La priorité pour l'ordre du jour, favorable au Gouvernement de Moro-Gaffieri, est refusée, par 303 voix contre 275. Puis la priorité pour l'ordre du jour du socialiste Christian Pineau, qui refuse la confiance au Gouvernement, est adoptée par 289 voix contre 286.

Cette nouvelle majorité réunit les communistes, les socialistes, dix radicaux (dont Mendès-France), et les gaullistes (Républicains sociaux). Aussitôt, Edgar Faure pose la question de confiance, dans les formes constitutionnelles (le texte ne peut être rejeté qu'à la majorité absolue), sur l'adoption du texte Moro-Gaffieri.

Le scrutin est fixé au vendredi 28 octobre.

Divers facteurs aggravent le climat politique aux dépens du Gouvernement : le développement, chez les radicaux, les socialistes et une partie de l'URAS, du

mouvement « Nouvelle Gauche », « orchestrée par le journal L'Express ; la pression exercée par une partie de la majorité sur Edgar Faure pour l'amener à faire adopter le scrutin d'arrondissement ; le retournement du Glaoui, qui réclame le retour sur le trône du Maroc de Ben Youssef (*le 25 octobre, voir notre Préambule*) ; la destitution, au Sud-Vietnam, le 26 octobre, de Bao-Daï au profit de Ngo Dinh Diem, très méfiant à l'égard de la France...

Vendredi 28 octobre. Ouverture à 9 heures 30 de la 79^e réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Confiance au Gouvernement, oui, mais pas sur tout...

Robert Lecourt.- Le Groupe entend-il confirmer son vote en faveur de l'ordre du jour Moro-Giafferi ?

Oui, le Groupe le confirme.

Robert Lecourt.- Faut-il expliquer notre vote en séance ?

Roger Devémy.- Je le désire.

Henri Lacaze.- Sachons d'abord si nous voulons ou non dissocier les élections anticipées du débat actuel.

Maurice Lucas (Manche).- Je ne vois pas la raison de parler d'élections en séance. Duclos et Pineau pouvaient en parler ; ils ne l'ont pas fait.

Joseph Defos du Rau.- J'approuve Lacaze.

Charles Barangé.- Expliquer notre vote serait inutile.

Francine Lefebvre.- Je le pense aussi.

Paul Couston (Vaucluse).- Notre unanimité pour voter la confiance aujourd'hui ne préjuge en rien notre vote sur les élections anticipées.

Emile Halbout.- Je demande une explication de vote.

Roger Devémy.- Moi aussi.

Henri Lacaze.- Moi également, afin d'éviter une équivoque au sein du Groupe lui-même.

Germaine Poinso-Chapuis.- D'accord.

Paul Gosset (Nord).- J'appuie Couston... Une décision du Gouvernement dans la crise marocaine ne peut plus attendre.

Francine Lefebvre.- Une seule phrase suffirait pour expliquer notre vote ! Il ne faut pas parler aujourd'hui des élections.

Robert Lecourt.- Je ne suis pas disposé à expliquer le vote du Groupe.

Henri Lacaze.- Dans son discours, Edgar Faure a touché à tout. Pouvons-nous l'approuver sans réserve ? Limitons notre approbation à la politique économique et financière.

Pierre Gabelle.- Puis-je faire remarquer que l'ordre du jour sur lequel porte la question de confiance est déposé par un adversaire des élections anticipées ?

Joseph Wasmer (Haut-Rhin).- Il n'empêche qu'il ne s'agit en vérité dans ce débat que des élections anticipées. Il y a 250 députés sortants que se savent battus d'avance et ne veulent pas des élections.

Henri Meck (Bas-Rhin).- Je suis favorable aux élections anticipées ; elles seules peuvent nous éviter une effroyable-démagogie. Personne, au MRP, ne devrait craindre des élections anticipées.

Robert Lecourt.- A mon avis, je le redis, une explication de notre vote est inutile. Mais je veux bien me rallier à l'idée d'en faire une si certains d'entre nous le désirent pour faciliter leur vote. Cela dit, il faut éviter que le MRP prenne la défense de toute la législature, car beaucoup de choses ont été faites contre lui.

Edouard Moisan.- Un récent numéro du journal Le Jacobin (de Charles Hernu, mendésiste) attaque le MRP et fait l'éloge de Robert Buron.

Robert Buron.- Je sais. Il s'agit d'un montage que je n'accepte pas. Je vais écrire au journal.

Robert Lecourt.- Je propose que le Bureau recherche un orateur pour expliquer notre vote.

Il en est ainsi décidé.

En séance publique, c'est **Roger Devémy** qui explique le vote du groupe favorable à la confiance au Gouvernement : « Le président du Conseil a rappelé l'objet du scrutin

d'aujourd'hui : c'est sur la politique économique et sociale du présent gouvernement que nous sommes appelés à nous prononcer ... »

La confiance est votée par 271 voix contre 259

Vendredi 28 octobre. Ouverture à 16 heures 30 de la 80^e réunion du Groupe, sous la présidence d'Edouard Moisan. Le débat sur le projet gouvernemental, d'élections anticipées est-il si urgent qu'il faille siéger même le jour de la Toussaint ?

Robert Lecourt donne lecture du programme des travaux parlementaires établi par la Conférence des présidents : le débat sur les élections anticipées commencerait dimanche 30 octobre à 16 heures et se poursuivrait lundi et mardi, jour de la Toussaint, et mercredi.

Un débat est ouvert.

Paul Ihuel (Morbihan).- C'est inacceptable ! Je proteste. Et je m'étonne que le MRP ne se soit pas opposé à des séances le jour de la Toussaint.

Robert Lecourt.- J'ai fait cette remarque à la Conférence mais Marcel Prélot (Républicain social, président de la Commission du suffrage universel) et le Gouvernement ont insisté.

Abbé Albert Gau.- Je voterai contre.

Jean Cayeux.- Je voterai pour. S'il faisait rejeter ce programme, le MRP signifierait qu'il veut éviter les élections.

Paul Ihuel.- Je renouvelle ma protestation.

Joseph Defos du Rau.- J'y joins la mienne, avec force.

Robert Lecourt.- Je rejoins Cayeux. Si le MRP vote contre, son geste sera politique, à moins qu'il ne demande l'ouverture du débat dès samedi, pour compenser.

Clément Taillade.- Ce programme ne se justifie pas ; tout le monde sait que la Commission n'est pas prête à rapporter.

Roger Devémy.- Il y a plus grave que cette question : la menace du scrutin d'arrondissement. S'il faut retarder de quelques jours le débat sur les élections pour l'éviter, cela en vaut la peine. Je voterai contre les propositions de la Conférence.

Par 16 voix contre 6, le Groupe choisi le vote contre. Et il décide de proposer à l'Assemblée de repousser de dimanche à mercredi l'ouverture du débat.

Mais en séance publique l'Assemblée adopte les propositions de la Conférence et l'ouverture du débat est maintenue pour dimanche à 16 heures.

Dimanche 30 octobre. Ouverture à 15 heures de la 81^e réunion du Groupe sous la présidence de Robert Lecourt. Un seul sujet : comment éviter l'adoption du scrutin d'arrondissement ?

Résumé

Le Groupe ouvre un débat très libre sur le futur mode de scrutin en se référant aux tendances très diverses qui viennent de se manifester à la Commission du Suffrage universel ; des orientations de principe y ont recueilli des majorités.

Ainsi, à la demande des membres MRP de la Commission, celle-ci a émis un vote favorable au principe de la représentation proportionnelle et, plus précisément, au système de la RP intégrale, dont **Edouard Moisan** dit qu'il s'agit là du « scrutin de justice par excellence ».

Paul Coste Floret tire des travaux de la Commission quelques observations sur les tactiques utilisées par les différents courants.

- Les adversaires des élections anticipées utiliseront la crise algérienne pour justifier leur inopportunité.
- Le choix de la RP arrive opportunément avant la réunion du Conseil national de la SFIO.
- En revanche, ce choix, tel qu'il apparaîtra dans le rapport de Paul Ribeyre (Paysan), risque de cristalliser et de réunir les oppositions et cela en faveur de l'arrondissement.

- Le contre projet du radical Emile Hugues, la loi de 1951 sans les apparentements, constitue une innovation intéressante. Il serait bon qu'Edgar Faure s'engage sur cette voie.

Edouard Moisan Se dit hostile à tout scrutin majoritaire qui provoquerait le Front Populaire. Il l'a dit aux modérés, qui commencent à comprendre. D'ailleurs, fait-il remarquer, Pineau l'a dit : tout scrutin majoritaire nous conduirait à prendre l'initiative du Front Populaire.

Plusieurs orateurs – Bouxom, Bichet, Moisan, Teitgen -, évoquent les événements d'Algérie et leur poids dans le débat.

Pierre-Henri Teitgen se déclare hostile à des élections en Algérie maintenant car elles favoriseraient les extrémistes. Il pense que la loi électorale doit avoir la priorité, afin que le MRP puisse conserver le pouvoir de s'opposer à l'ensemble (élections anticipées et nouvelle loi électorale) s'il n'a pas satisfaction.

Henri Meck aimerait savoir si l'arrondissement a des chances d'être voté. Je propose : l'arrondissement dans les campagnes, le scrutin de liste dans les villes.

Edouard Moisan et **Henri Lacaze** critiquent ce système. Pour Lacaze, il faut lier la loi électorale et la date des élections.

Henri Meck réplique qu'il a fait ses calculs et que son système donnerait 90 députés au MRP. **Germaine Peyroles** n'y croit pas.

Lundi 31 octobre. Ouverture à 10 heures de la 82^e réunion du Groupe sous la présidence de Robert Lecourt. Le contre-projet Hugues est-il pour le MRP une bonne base de discussion ?

Paul Coste-Floret déclare que la tactique adoptée par le MRP a abouti à deux résultats importants (*voir plus loin la longue série des scrutins intervenus en séance publique*) : le scrutin d'arrondissement, à un tour ou à deux tours, a été rejeté. Il invite toutefois les membres du Groupe à ne pas se faire d'illusions après ce premier succès. Il y a intérêt pour le MRP, dit-il, à faire un pas vers un texte transactionnel, tel que le texte Hugues. En effet, si le MRP reste sur une position intransigeante, un nouveau vote sur l'arrondissement peut intervenir et donner un résultat différent. En conclusion, l'orateur propose au Groupe de prendre le texte Hugues comme base de discussion.

Un débat est ouvert.

Henri Meck.- La clause majoritaire du projet Hugues consistant à accorder la totalité des sièges à la liste qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés jouera dans de nombreux départements. Attention !

Francine Lefebvre.- Je suis favorable à la prise en considération de ce texte, mais je fais des réserves sur le fond. Je pense que la clause majoritaire proposée par Hugues pousserait à la constitution de listes de coalition propres à créer un climat de Front Populaire.

Paul Hutin-Desgrès.- Le projet Hugues est dangereux, dans la mesure où il pourrait créer des collusions inattendues et des mouvements d'opinion dans la masse des électeurs. On pourrait assister à la constitution d'un front conservateur opposé à un Front Populaire.

Edouard Moisan.- Pratiquement, nous nous trouvons dans le choix à faire entre : 1° le projet Hugues ; 2° le retour au scrutin de 1946 ; 3° le scrutin d'arrondissement à deux tours. Le système Hugues comporte un risque de coalition, donc un danger de Front Populaire. Il convient de raisonner en fonction de la vocation du MRP et de l'intérêt national. On en vient ainsi à souhaiter le retour à la loi de 1946, qui éviterait aux socialistes de se compromettre avec les communistes. Je pense que les communistes maintiendront leur hostilité au scrutin d'arrondissement aussi longtemps qu'on ne cherchera pas à leur imposer une loi électorale qui les frapperait directement.

Clément Taillade.- Je suis partisan du système Hugues, qui me paraît être le meilleur moyen d'éviter l'arrondissement. En outre, ce système est simple et il serait compris de tous.

Lionel de Tinguy.- Je suis hostile à toute clause majoritaire supérieure à 50%.

Henri Meck.- Je préfère le système Hugues à la loi de 1946 (scrutin de liste départemental avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne). En ce qui concerne ce mode de répartition proportionnelle des sièges, je considère que le système du « plus fort reste » est le plus juste mais que le système de « la plus forte moyenne » avantage le MRP dans les régions de l'Est.

Fernand Bouxom.- Je suis hostile au projet Hugues, dans lequel je vois un danger de front populaire. Je suis partisan du système proportionnel au plus fort reste.

Paul Coste-Floret.- Je continue à penser que le chemin qui conduira au retour à la loi de 1946 passe par la prise en considération du projet Hugues. Il convient en effet que le MRP manifeste une bonne volonté à l'égard d'une clause majoritaire, quitte ensuite à manœuvrer pour la faire disparaître.

Maurice René Simonnet (Drôme), secrétaire général du MRP.- La menace du scrutin d'arrondissement n'est pas écartée ; elle peut se présenter de nouveau en seconde lecture. Je ne crois pas que les dangers du projet Hugues soient considérables ; en effet les listes de coalition seront rares et, en général, les listes de coalition ne réussissent guère, comme l'ont montré les élections législatives de 1951.

Michel Mercier(Loir-et-Cher).- Le système Hugues aboutirait à la constitution de listes de coalition de droite pour répondre aux listes de coalition de gauche, ce qui laisserait peu de place au MRP.

Maurice-René Simonnet.- En se montrant trop intransigeant pour le retour au système de 1946 le MRP risquerait de provoquer de violentes réactions aboutissant au scrutin d'arrondissement. Je propose donc, comme le fait Coste-Floret, de voter la prise en considération du projet Hugues et d'améliorer ce texte en commission.

Emile Halbout.- Réfléchissons à la proposition de Joseph Defos du Rau visant à ne pas faire jouer la clause majoritaire pour le dernier siège à pourvoir.

Paul Hutin-Desgrèes.- Je renouvelle mon opposition au système Hugues dans lequel je vois l'occasion de coalitions immorales.

Edouard Moisan.- Le climat politique est tel qu'on n'est pas sûr de pouvoir faire triompher des modifications au système Hugues, même judicieuses.

Maurice Lucas.- Je reste favorable au système des apparentements, qui a fonctionné en 1951. Je propose que l'on tente de faire triompher l'apparement à l'échelon national, ce qui réduirait les critiques faites à ce mode de scrutin.

René Penoy (Ardennes).- J'approuve Simonnet et Coste-Floret.

Edouard Moisan.- Je vous informe que les modérés souhaitent prendre contact avec nous pour élaborer une synthèse.

Fernand Bouxom.- Le président du Conseil va réunir à midi les chefs de sa majorité.

Robert Lecourt.- L'objectif du MRP est de trouver une majorité pour voter une loi électorale qui soit la plus proche possible de nos désirs. A mon avis, le Groupe doit donc voter la prise en considération du projet Hugues.

Par 19 voix contre 1 et 1 abstention, le Groupe décide de voter cette prise en considération, le texte étant considéré comme une base de discussion.

Lundi 31 octobre. Ouverture à 17 heures de la 83^e réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Un nouveau dilemme : le système Barrachin.

La prise en considération du projet Hugues – que le MRP souhaitait -, vient d'être refusée par 329 voix (dont les 100 communistes et progressistes) contre 284 (dont le MRP et la majorité des modérés), Edmond Barrachin, député ARS de la Seine, demande la prise en considération d'un projet de scrutin de liste majoritaire à deux tours avec possibilité de fusion de listes au second tour.

Qu'en pense le Groupe MRP ?

Paul Coste-Floret.- Les partisans de l'arrondissement vont de nouveau passer à l'offensive. Il faut éviter un nouveau vote sur ce mode de scrutin ; ce serait dangereux. Je note que le système Barrachin est proche du système qu'a proposé le sénateur René Coty. Je suggère que le Groupe propose ce système-là, en réponse à Barrachin ; il a un avantage ; il prévoit la représentation proportionnelle au second tour avec répartition des sièges en fonction des résultats du premier tour.

Francine Lefebvre.- Je répugne à voter un système à deux tours. Le système Barrachin est encore plus choquant que les apparements. Le MRP est au gouvernement. A quoi ça sert ? Le gouvernement devrait intervenir.

Robert Lecourt.- Le gouvernement est réuni en conseil de cabinet.

Edouard Moisan.- Quelles sont les positions des différents groupes ? Tous savent ce qu'ils veulent, sauf le MRP et les modérés. Le MRP, sur ce sujet, commence à s'effriter. Les modérés sont divisés. Jamais la menace de l'arrondissement n'a été aussi nette. Il faut désormais limiter les dégâts. Je note qu'avec la clause des 60% pour faire jouer le jeu majoritaire le système Barrachin sauvegarde la proportionnelle dans la majorité des cas. J'y vois la dernière parade possible en ce moment. Je suis donc favorable à sa prise en considération.

Joseph Defos du Rau.- Je vois dans le système Barrachin un encouragement à la multiplicité des listes.

Maurice Lucas.- Il est moins défendable que les apparements.

Robert Lecourt.- Je propose au Groupe d'autoriser les commissaires MRP du Suffrage universel à voter la prise en considération du système Barrachin sans que cela traduise un engagement.

Le Groupe donne son accord.

Lundi 31 octobre. Ouverture à 20 heures 30 de la 84^e réunion du Groupe sous la présidence de Robert Lecourt. Le Groupe décide de voter la prise en considération du système Barrachin.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- J'estime qu'il serait bon de faire voter de nouveau, rapidement, sur l'arrondissement, que les radicaux, pour le moment, ne veulent pas. De toute façon, la prise en considération éventuelle du système Barrachin n'empêcherait pas un nouveau vote sur l'arrondissement.

Paul Coste-Floret (Hérault).- Le meilleur moyen d'éviter l'arrondissement est d'obtenir l'intervention du Gouvernement.

Jean Cayeux.- Attention, si le MRP vote la prise en considération du système Barrachin, le Gouvernement en tirera argument pour arbitrer en faveur d'un scrutin à deux tours.

Henri Lacaze.- Puis-je me permettre de rappeler les convictions du MRP : pas de scrutin d'arrondissement, pas de scrutin à deux tours. Restons-y fidèles !

Alfred Coste-Floret.- Attendons une initiative du Gouvernement.

Edouard Moisan.- Voter la prise en considération du système Barrachin ne signifierait pas qu'on s'y rallie. Il s'agit seulement d'obtenir un vote positif avant que nous soit soumis de nouveau le scrutin d'arrondissement.

Francine Lefebvre.- Peut-être, mais comment expliquer son vote pour le principe des deux tours puis son opposition aux deux tours ? Le MRP se laissera-t-il mettre dans le casse-noisettes ? Je me rallierais à l'abstention dans un scrutin sur le système Barrachin.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- Il serait aussi logique d'en revenir au système Hugues qu'au scrutin d'arrondissement. Il faut le dire au Gouvernement.

Robert Lecourt.- Je voudrais éviter un nouveau vote sur l'arrondissement. Je pense qu'il serait habile de faire renvoyer à la Commission un texte quelconque pour permettre au Gouvernement d'intervenir.

Maurice Schumann (Nord).- Je rejoins Lecourt. En effet, Edgar Faure ne s'opposera pas à un nouveau vote sur l'arrondissement avec l'ouverture du congrès du Parti radical.

Par 22 voix contre 4 et 4 abstentions, le Groupe décide de voter la prise en considération du système Barrachin.

En séance publique, l'Assemblée refuse cette prise en considération par 328 voix contre 263.

Dans son explication du vote favorable du Groupe MRP, dans la soirée du 31, Edouard Moisan a déclaré : « Nous estimons (en votant « oui » à la prise en considération du projet Barrachin) indispensable de faire œuvre constructive. Toutefois, nous nous réservons le droit de proposer ... toute modification que nous jugerions souhaitable. Dès à présent, nous faisons les plus expresses réserves sur le deuxième tour ».

Aussitôt, comme on pouvait le prévoir, un député radical, en l'occurrence Henri Caillavet (élu dans le Lot-et-Garonne) demande un nouveau test sur le rétablissement de l'arrondissement. Résultat : 302 voix « contre », 285 voix « pour ». La veille, sur le projet Bénard, équivalent, on a obtenu 328 voix « contre » et 277 voix « pour ». C'est 26 voix hostiles en moins mais 8 voix favorables en plus et c'est surtout un deuxième échec. Et l'écart, 17 voix, est difficile à combler dans un tel domaine.

Pourquoi avoir autant redouté les tests sur le principe de l'arrondissement parmi ses adversaires, notamment au MRP ? Il est vrai qu'au moment des explications de vote, ce 31 octobre, Jacques Duclos, député de la Seine (Montreuil), président du Groupe communiste, fait un discours éblouissant.

Il rappelle les réquisitoires de Jaurès contre l'arrondissement :

- Le 18 mars 1910 dans un meeting : « Il faut dénoncer les effets de dispersion, de corruption et de confusion qui résultent de l'arrondissement ».
- en 1911, à la Chambre des députés : « Pas de tricherie. Pas de faux-semblant. Vos républicains exclusifs n'ont qu'un but : contre la volonté de la Nation s'exprimant légalement par la voix de la majorité, imposer le droit divin d'une minorité ».

Il y ajoute celui de Vincent Auriol, le 2 août 1946, à l'Assemblée Nationale : « Vous voudriez, à l'ombre des clochers, réveiller les vieilles rancunes de clans et de personnes. Vous verrez ressusciter des fantômes ; vous verrez revenir ces hommes qui sont restés pendant toute la guerre dans leur arrondissement et qui bénéficient de la sympathie de certains, non pour leurs idées qu'ils ont trahies, mais pour les services qu'ils ont rendus sous Vichy, parce qu'ils servent tous les gouvernements ».

Le dirigeant communiste se tourne ensuite vers Mendès-France : « Il (Mendès-France) parle de rajeunir la France et il brandit la vieille défroque de l'arrondissement. Il compte là-dessus pour amener ici des hommes à lui et comme il est hostile aux élections anticipées, il manœuvre pour retarder la consultation populaire. Si l'arrondissement est voté, avec l'aide des voix socialistes, soyez sûrs que les travailleurs ne manqueront pas d'en tirer les conséquences... Nous rejetons une vieilleries malfaisantes à qui M. Mendès France s'efforce de rendre la fraîcheur de la jeunesse ».

L'orateur suivant, Charles Lussy, président du Groupe socialiste, donne le son inverse en essayant de justifier le ralliement de la SFIO au scrutin d'arrondissement (ralliement que Guy Mollet confirmera en 1958, en accord avec de Gaulle) : nous voterons l'arrondissement pour que « la jeunesse retrouve sa chance dans la vie politique ».

C'est le même Lussy (déjà député sous la Troisième) qui, le 30 juillet 1936 (J.O. du 31 juillet, page 2211), déclarait : « Le Groupe socialiste a affirmé en toute occasion ses préférences pour la représentation proportionnelle, juste et loyale ... (et) la volonté, toujours exprimée dans nos congrès, de substituer au mode de scrutin actuel (l'arrondissement) une représentation proportionnelle intégrale, juste et loyale. »

Ainsi, au terme de ce mois d'octobre 1955, à l'issue d'une série de scrutins indicatifs (en utilisant la procédure de la prise en considération) ; l'Assemblée Nationale a rejeté toutes les propositions qui lui ont été faites à propos du choix d'un nouveau mode de scrutin :

- **Dimanche soir 30 octobre** : par 330 voix contre 183, rejet du projet du Paysan (Groupe du Centre républicain d'action sociale et des démocrates indépendants, présidé par Jules Ramarony) Robert Bruyneel (Loir-et-Cher) visant à instituer le scrutin uninominal à un tour ; par 328 voix contre 277, rejet du projet de l'UDSR François Bénard (Hautes-Alpes) tendant à instituer le scrutin uninominal à deux tours (équivalent du scrutin d'arrondissement)
- **Lundi après-midi 31 octobre** : par 329 voix contre 284, rejet du projet Hugues créant un scrutin de liste départemental à un tour (une liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés se voit attribuer tous les sièges, la représentation proportionnelle s'appliquant dans le cas contraire) ; par 390 voix contre 159, rejet du projet du Républicain social Raymond Dronne (Sarthe) visant à établir un scrutin majoritaire départemental à deux tours ; par 395 voix contre 125, rejet d'un projet de Joseph Denais, député Indépendant de la Seine, visant à concilier la représentation proportionnelle et le scrutin uninominal ; par 399 voix contre 11, rejet d'un projet de Raymond Boisdé, député ARS du Cher, instituant un scrutin uninominal d'arrondissement à un tour avec addition des voix obtenues par les candidats qui auraient préalablement opté en faveur d'un programme national minimum.
- **Lundi soir** : par 302 voix contre 285, rejet du projet Caillavet rétablissant l'arrondissement.

Cette déjà longue série de scrutins tests va se poursuivre tout au long de la journée du mardi 1^{er} novembre.

Dans la soirée, Edgar Faure constatera que tous les modes de scrutin proposés à l'Assemblée ont été repoussés et dira que, dans le souci de ne plus retarder l'examen de son projet de loi relatif à l'expiration anticipée des pouvoirs de l'Assemblée Nationale et aux élections anticipées, il pose la question de confiance sur son adoption.

Cette confiance lui est accordée par 330 voix (dont les communistes) contre 211.

Le texte est envoyé au Conseil de la République.

Quand il en reviendra, en deuxième puis en troisième lecture, le débat sur la recherche d'un nouveau mode de scrutin reprendra. Toujours sans issue. Edgar Faure demandera qu'il soit achevé par priorité. Il utilisera de nouveau la question de confiance, mais cette fois-ci, le 29 novembre, l'Assemblée la lui refusera, par 318 voix contre 218.

Ce qui conduira le Gouvernement à dissoudre l'Assemblée.

Nous traiterons cette période (novembre 1955) dans notre prochain numéro (le 108), faute de place dans celui-

ci où nous avons traité, avec leur contexte, très dense, les 20 réunions tenues par le Groupe MRP en octobre 1955.

QUELLE ETAIT L'OPINION COLLECTIVE DU GROUPE MRP SUR LA DEUXIEME LEGISLATURE (1951-1955) ?

La voici, résumée, dans l'Introduction du rapport d'activité du Groupe réalisé spécialement pour la courte campagne électorale qui précéda les élections législatives du 2 janvier 1956 à la suite de la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Rédigé par le Service de presse du Secrétariat du Groupe – Jacques Parini, sous le contrôle du président du Groupe – (comme les rapports d'activité annuels établis pour chaque congrès national du Mouvement), ce rapport a été achevé le 12 décembre 1955 et aussitôt adressé aux parlementaires MRP et aux fédérations départementales.

Il traduit l'opinion collective, dans ses courants principaux, des 88 députés réunis dans le Groupe MRP tout au long de la deuxième législature de la Quatrième République.

Plus liée aux grands intérêts économiques, plus soumise aux passions nationalistes, moins audacieuse dans ses desseins, cette deuxième législature, qui s'achève, a pu marquer, dans certaines occasions, une rupture assez nette avec la première, en s'orientant vers un retour à la Troisième République.

Par rapport à l'Assemblée Nationale élue en 1946, il est vrai, celle qui a été élue le 17 juin 1951 et qui vient d'être dissoute le 2 décembre 1955 comptait une cinquantaine de députés MRP en moins et 150 députés conservateurs en plus, qu'il s'agisse de « laïques » comme les radicaux, de modérés comme les indépendants et les paysans, ou de nationalistes comme les républicains sociaux.

La poussée conservatrice, qui était ainsi inscrite dans les résultats électoraux de 1951, parfois dirigée et toujours inspirée et animée par les radicaux, a formé deux vagues successives, l'une sous le signe du « laisser-faire », jusqu'à la fin de 1952, entraînant la première crise économique d'après-guerre, l'autre sous le signe du nationalisme, jusqu'au début de 1955, conduisant à la renaissance d'une armée nationale allemande. Bien qu'il ne disposât que d'un septième des sièges à l'Assemblée nationale, c'est le MRP qui, chaque fois, renversa cette tendance à la régression, grâce en grande partie à la procédure des pouvoirs spéciaux, qu'il a toujours approuvée parce qu'elle dispensait les gouvernements de solliciter, sur chacune des parties de leur programme de redressement, l'accord impossible d'une majorité divisée :

- du milieu de l'année 1953 au milieu de l'année 1954, par de profondes réformes des structures économiques et sociales et par la préparation de la paix en Indochine, grâce à la conférence internationale de Genève, contre une opposition qui voulut y voir une politique conduisant à la prolongation de la guerre jusqu'au jour où elle prit elle-même le pouvoir ;
- en 1955, par « une relance » dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la politique économique et sociale, de l'Union française,

de l'Europe, de la négociation internationale ou du fonctionnement des institutions parlementaires.

L'action du Groupe MRP, plus efficace évidemment durant ces deux périodes de « relance », s'est affirmée toutefois même lorsque les conservateurs avaient l'initiative dans l'orientation politique de l'Assemblée. Illustrée par les lois, les décrets pris en vertu des pouvoirs spéciaux et les décisions individuelles de tel ou tel ministre, cette action est moins connue de l'opinion publique que les événements, superficiels parfois, mais souvent spectaculaires, de l'histoire des gouvernements. Elle n'en recouvre pas moins à peu près toutes les grandes réalisations de la législature, qui ont permis notamment l'expansion de la production industrielle et agricole, le développement de la construction de logements, l'accroissement du pouvoir d'achat, l'organisation de l'unité européenne, grande espérance authentiquement progressiste de l'Occident ;

- l'échelle mobile du salaire minimum garanti, qui a brisé la volonté d'enlever à l'Etat ses responsabilités économiques, en particulier dans le domaine des prix ;
- la sauvegarde et le développement des conquêtes économiques et sociales de la Libération (Sécurité Sociale, prestations familiales, fonds national de la vieillesse, allocation de la mère au foyer pour les exploitants agricoles) ;
- les mesures qui ont assuré aux grandes entreprises nationales une gestion bénéficiaire et des réussites techniques enviées dans le monde entier ;
- les programmes triennaux d'investissement dans la métropole et les territoires d'outre-mer ;
- la législation anti-trust, la réforme des circuits de distribution et de la fiscalité ;
- l'organisation des marchés agricoles, la formation professionnelle des jeunes ruraux, le réveil des activités régionales ;
- le code du Travail outre-mer ;

- la réalisation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ;
- le vote personnel des députés dans les grands scrutins, dont les conséquences pour l'avenir des institutions parlementaires compensent heureusement celles d'un système de navette entre les deux chambres que les conservateurs eux-mêmes n'osent plus défendre après l'avoir voté.

Plus importants encore seraient sans doute ces résultats si l'instabilité gouvernementale et les difficultés des présidents du Conseil à arbitrer les divergences de leurs ministres et de leur majorité n'avaient pas pesé tout au long de la législature.

De ce point de vue, les responsabilités sont délimitées.

Depuis les élections de juin 1951 jusqu'au décret de dissolution du 2 décembre 1955, la France a eu un gouvernement pendant 48 mois et demi :

- dirigé pendant 27 mois et demi par les radicaux ou l'UDSR ;
- pendant 21 mois par les modérés ;
- jamais par le MRP (écarté de la direction du pouvoir depuis juin 1950)

Durant cette même période, les radicaux, l'UDSR, les modérés ont toujours été présents dans la majorité, le MRP pendant 41 mois, les républicains sociaux pendant 31 mois et demi, les socialistes pendant 14 mois (pour l'allocation scolaire et l'armée allemande, deux décisions contraires à leur programme), les communistes pendant quelques semaines (pour installer le gouvernement qui fit l'armée allemande).

Il n'y a donc pas de « majorité sortante », mais des groupes qui tous ont eu des responsabilités, à certains moments, dans la majorité.

Une telle confusion est certes née de l'absence d'une véritable majorité de gouvernement, dont les causes principales ne sont pas mystérieuses.

D'une part, l'habitude fut prise par certaines formations politiques – qui érigeaient l'opportunisme en règle d'action politique – de se partager entre la majorité et l'opposition et de garder au gouvernement des ministres, les uns pour représenter la fraction qui le soutenait, les autres pour parler au nom de ceux qui le combattaient. Jamais le MRP n'a pratiqué ce double jeu.

D'autre part, certains groupes se sont montrés incapable de faire, chez eux, les options essentielles. On peut être pour ou contre l'unité de l'Europe, par exemple, mais on ne peut pas prétendre que le choix n'engage pas le destin de la nation. Or, le 30 août 1954, les groupes socialiste, UDSR, radical, paysan, ARS, se sont divisés chacun par moitié dans le scrutin sur la Communauté européenne de défense. Tel grand parti, notamment, qui se disait en majorité favorable à l'armée européenne, a provoqué l'échec du traité, puis il a accepté l'armée allemande contre laquelle il faisait son unanimité ; il a donné son adhésion au Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, formé par M. Jean Monnet, mais il a accepté

les consignes électorales de l'ancien président du Conseil qui a saboté la construction européenne.

En vérité, l'affaiblissement interne de certaines grandes formations politiques s'est approché du point critique qui en fait de simples comités électoraux sans doctrine et permet aux desseins des individus de l'emporter sur la volonté collective. Ne pouvant plus soumettre un programme complet aux électeurs, elles en sont réduites à se définir par rapport à des hommes. Le récent lancement d'un front prétendu « républicain » en fournit une illustration. Sur tous les grands problèmes, socialistes, UDSR, radicaux et républicains sociaux se sont toujours trouvés en désaccord, qu'il s'agisse de la politique intérieure (programmes d'équipement, amnistie fiscale aux fraudeurs, législation anti-trust, échelle mobile du salaire minimum garanti, Code du Travail outre mer...), de l'Union française (Indochine, Maroc, Tunisie) – sans parler de l'Algérie, où la politique menée aujourd'hui par le républicain social Soustelle est condamnée sans rémission par les socialistes – ou, enfin, de la politique extérieure (plan Schuman, armée européenne, accords de Paris, négociations avec l'Est). Et la dernière fois qu'un socialiste, M. Pineau, a sollicité l'investiture de l'Assemblée Nationale, le 18 février 1955 – il n'y a donc pas longtemps – il n'a obtenu que 57 voix sur 76 chez les radicaux, 7 sur 72 chez les républicains sociaux, 12 sur 25 à l'UDSR (mais 80 sur 84 au MRP).

Certes, ces groupes se sont trouvés une fois associés dans la même majorité, celle qui a soutenu en 1954 le gouvernement qui a valu à la France : l'abandon de la construction européenne, la renaissance de l'armée nationale allemande, le renforcement des pouvoirs du « Sénat » conservateur, la défense des privilèges capitalistes alliée au mépris des syndicats ouvriers, la menace d'un retour au scrutin d'arrondissement, cher au Second Empire et aux notables de la Troisième République... De telle sorte que la victoire électorale de ce « front républicain » signifierait l'abandon des conquêtes populaires de la Libération et le retour accéléré vers la Troisième République, sous l'égide de ces mêmes dirigeants radicaux qui, non satisfaits de l'avoir laissé étrangler en juillet 1940, voudraient aujourd'hui la ressusciter. Le chef de cette coalition disait naguère : « Nous sommes en 1788. » En quelques mois de gouvernement, il a ramené la France au temps qui précéda la deuxième guerre mondiale : suprématie du capitalisme, rivalités nationales en Europe, armée allemande, menace d'un pacte germano-russe. Politique de mouvement, certes, et combien rapide, mais en marche arrière.

Seul, entre toutes ces formations politiques, le MRP reste capable de faire collectivement, sans réserves et en dehors de toute considération de personne, les choix qui commandent l'avenir de la nation, qu'il s'agisse de la réforme de l'Etat, de la politique économique et sociale, de l'Union française, de l'Europe. Son but est de faire obstacle au retour aux erreurs de la Troisième République et de rénover la Quatrième, née de la volonté populaire au moment de la victoire.

Le 2 janvier 1956, les électeurs vont être appelés eux aussi à faire ces choix. Peuvent-ils faire confiance à ceux qui non seulement n'ont pas été fidèles à leurs promesses de 1951, parce qu'ils se sont divisés au

moment des échéances, mais encore sont ignorants des choix qu'ils feront dans la prochaine législature, parce que leurs contradictions internes subsistent ?

Edité par l'Amicale du MRP, « Le MRP vous parle ! » a 4 parutions par an : en mars, juin, septembre et décembre. - Directeur : Jean-Pierre Prévost - Administration : 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris - Abonnement : 18 euros par an (15 pour les adhérents de l'Amicale) - Impression et routage : Dupli-Print Paris, 3 rue de Richelieu 75001 Paris – tel : 01 55 35 91 10 - Commission paritaire de la presse : nouveau numéro. CP 07 06 G 85106